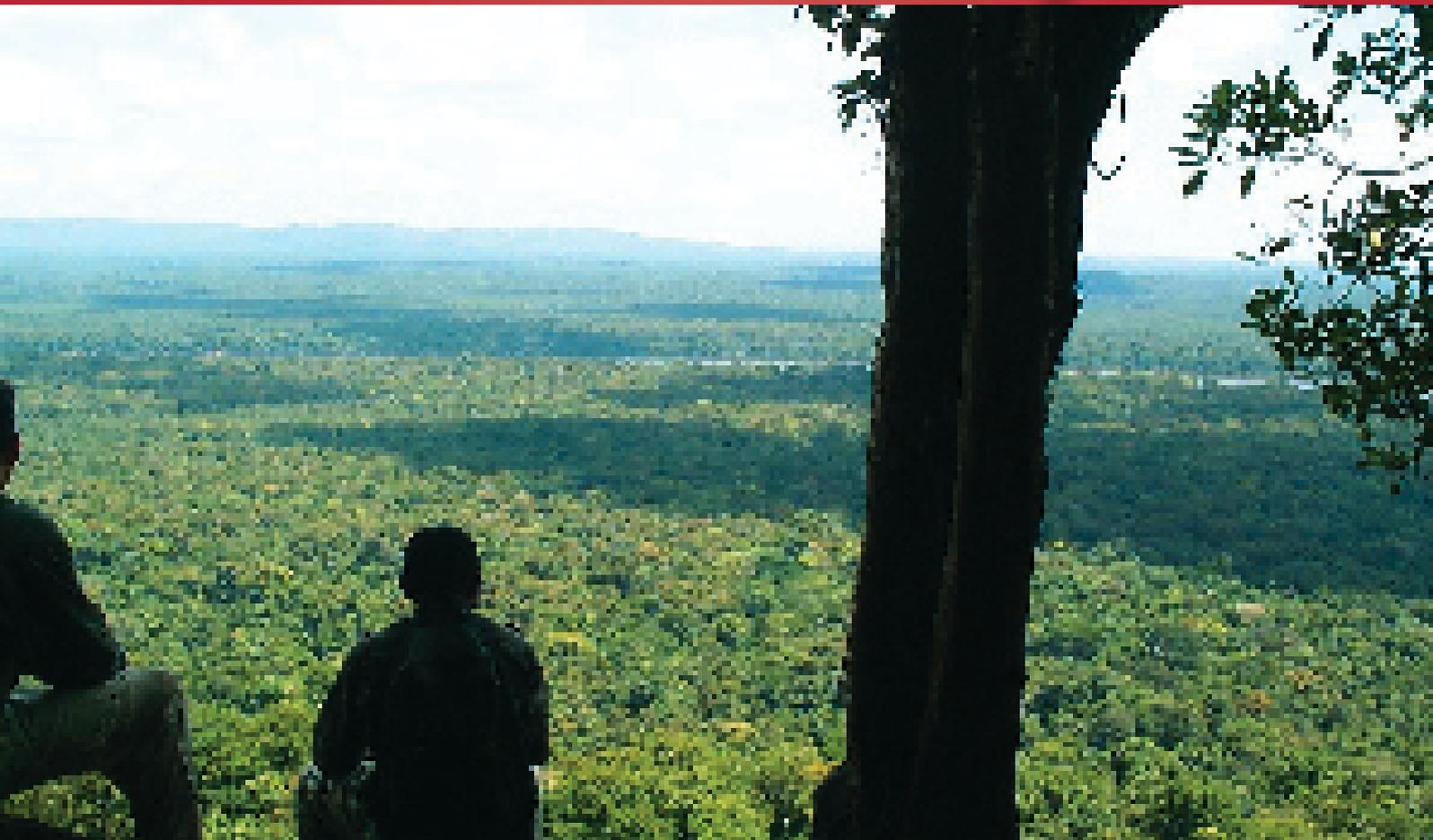


Forêts

Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



L'avenir tel qu'il se présente

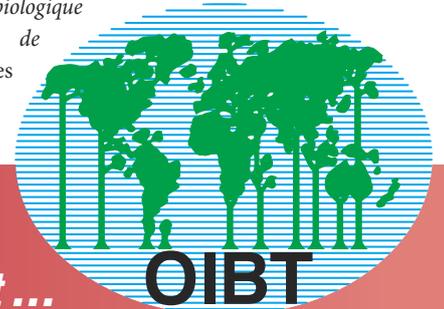
COMMENT les terres forestières sont-elles divisées? Souvent de façon anarchique: ceux qui possèdent les moyens techniques, financiers et politiques s'emparent des terres et les exploitent.

Cette manière de procéder risque d'aboutir à une catastrophe sociale, économique et écologique. Ceux qui ont moins d'influence financière et politique peuvent se retrouver dépourvus de terres et les terres elles-mêmes risquent de ne pas être adaptées à l'usage qui en est fait. Résultat possible? Un mélange pernicieux de pauvreté, troubles civils et dégradation de l'environnement.

L'OIBT a reconnu l'importance d'une politique juste, équitable et équilibrée pour l'utilisation des terres lorsqu'elle a publié ses *Directives pour l'aménagement*

durable des forêts tropicales naturelles en 1992. Celles-ci recommandaient, entre autres, de "formuler, par le biais d'un processus de recherche de consensus de tous les acteurs concernés (pouvoirs publics, populations locales et secteur privé), une politique forestière nationale faisant partie intégrante de la politique nationale d'utilisation des terres, et garantissant une utilisation équilibrée des forêts".

En 1993, l'OIBT a confirmé cette approche dans ses *Directives sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production* dans les termes suivants: "la conservation de la biodiversité ne peut être



A l'intérieur ▶ foresterie communautaire au Panama ▶ certification en Indonésie ▶ zonage de la forêt ...

Table des matières

... Suite de l'éditorial

Zonage de la forêt	3
Simplification de la complexité	7
Comment s'allier le concours de la communauté	10
Formation des évaluateurs	12
Importation responsable de bois tropicaux	13
Où en sommes-nous arrivés?	14
Prise de position de l'OIBT sur le respect des lois	18
Un secteur dans le malaise	20

Rubriques

Rapport de bourse	22
Conférences	24
Ouvrages parus récemment	26
Quoi de neuf sous les tropiques?	28
Au tableau d'affichage	29
Courrier des lecteurs	29
Formation	30
Réunions	31
Point de vue	32



Rédacteur Alastair Sarre
Traduction Yvonne Cunningham
Mise en page Justine Underwood
Base de données Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles qui ne sont pas soumis à des droits d'auteur peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT, l'auteur ou le photographe intéressé soit mentionné en tant que source. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Éditique, impression et diffusion coordonnées par Anutech Pty Ltd, Canberra, Australie. Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 8.700 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tftu@itto.or.jp
www.itto.or.jp

Couverture: Des travailleurs jettent un regard panoramique sur la forêt d'Iwokrama du haut du Mont de la Tortue. *Photo: R. Thomas*

réalisée pleinement que dans le cadre d'une stratégie nationale intégrée d'utilisation des terres, qui consacre une attention suffisante à la conservation de la biodiversité ...". Une des actions recommandées spécifie qu'il faut "localiser les forêts de production de façon à assurer une communication maximale entre aires de protection totale de forêt naturelle au niveau du terroir". A cet effet, il convient de prévoir "une consultation avec les habitants de la forêt et les populations riveraines, en tenant compte de leurs besoins présents et futurs de terres agricoles et de leur utilisation coutumière de la forêt".

Il est évidemment plus aisé de rédiger des directives que de les mettre en pratique. Il est donc rassurant d'apprendre que des approches novatrices de l'aménagement du territoire sont appliquées sous les tropiques. L'une d'entre elles, décrite dans les pages 3 à 6 et financée partiellement par l'OIBT, a été mise en oeuvre sur 370.000 hectares de la forêt d'Iwokrama, classée en 1996 au Guyana en vertu d'une loi nationale. Cette nouvelle loi prévoit que la forêt sera divisée en deux zones de superficie quasi égale, l'une conservée en tant qu'aire de protection totale et l'autre gérée de manière durable et équitable. Le Centre international d'Iwokrama a entrepris un processus participatif fondé sur des techniques relativement nouvelles pour déterminer les emplacements où situer les deux zones et comment les gérer.

Les résultats du projet OIBT PD 26/92, mené au Cameroun de 1994 à 2001, sont résumés dans les pages 7 à 9 et représentent une autre tentative pour faire participer les acteurs locaux à la planification de l'aménagement forestier. Le projet a effectué des recherches écologiques et sylvicoles dans une forêt de 170.000 hectares près de Kribi et a également rassemblé des données socio-économiques et organisé des ateliers à l'intention des parties prenantes locales. Le résultat final a pris la forme d'un projet de plan de gestion forestière pour une forêt de production de 18.000 hectares.

Un troisième article (pages 10 à 12) décrit les travaux entrepris dans le cadre d'un projet de l'OIBT visant à introduire la foresterie communautaire dans le territoire de Kuna Yala au Panama, où les terres ont été gravement dégradées, en partie à cause d'une agriculture non durable à l'intérieur du pays. Le projet privilégie l'aptitude des communautés à utiliser la forêt naturelle et les techniques agroforestières pour améliorer leurs revenus et enrayer l'érosion des sols et la perte de

biodiversité. Selon l'auteur, Geodisio Castillo, un des enjeux critiques est de faire participer les femmes, vu le rôle qu'elles peuvent jouer pour changer les attitudes de la communauté à l'égard de l'aménagement durable des forêts.

Dans cette édition également, Parfait Mimbimi Esono passe en revue (pages 12 à 14) les progrès accomplis au Cameroun en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Déclaration de Yaoundé, et en conclut qu'il reste encore beaucoup à faire. Dans un autre ordre d'idées, Dradjad Wibowo et ses collaborateurs décrivent les travaux entrepris au titre du projet OIBT PD 1/95 REV.4 (M) pour renforcer le processus de certification forestière en Indonésie.

Réaliser l'aménagement forestier durable n'est pas chose facile. L'OIBT et ses partenaires s'y emploient énergiquement: à leur dernière session, les pays donateurs se sont engagés à contribuer encore 9 millions de dollars des Etats-Unis pour des travaux de projets sur le terrain (voir pages 18 et 19). Les techniques participatives sont maintenant des plus en plus largement adoptées, et c'est là aussi un signe positif.

Mais on pourrait se demander pourquoi les "parties prenantes" auraient envie de "participer". La réponse est simple: parce qu'elles y gagneront quelque chose. Dans quelles circonstances ces parties prenantes accepteront-elles de préserver les forêts naturelles? La réponse à cette question est elle aussi évidente: parce qu'elles en tireront des avantages. Les forêts naturelles fournissent de nombreux biens et services, mais d'autres utilisations des terres procurent bien souvent des revenus en espèces et, de ce fait, ont tendance à être considérées comme des options préférables à l'aménagement forestier durable. Par conséquent, il s'ensuit que les forêts naturelles doivent permettre aux parties prenantes, y compris celles qui vivent dans la forêt et à proximité, d'obtenir davantage de revenus que ce n'est le cas actuellement, si l'on veut que ces forêts occupent à l'avenir une place plus importante dans la configuration des paysages. Un des moyens pour y parvenir serait d'amener la communauté internationale à mieux, et beaucoup mieux, rémunérer les services rendus à l'échelle planétaire qu'offrent ces forêts, tels que la conservation de la biodiversité.

Alastair Sarre
Rédacteur

Une bonne approche du zonage pour la conservation et l'exploitation durable de la forêt d'Iwokrama au Guyana offre un modèle facilitant l'intégration d'un éventail de valeurs forestières dans le processus d'affectation des terres

par David S. Hammond et David A. Hughell

Iwokrama International Centre for Rain Forest Conservation & Development

67 Bel Air, Georgetown, Guyana
dhammond@solutions2000.net
dhughell@solutions2000.net



Discussion ciblée: les discussions sur les scénarios de zonage avec les parties prenantes locales et nationales ont multiplié les chances de faire accepter par tous les intéressés les emplacements recommandés. Photo: D. Hammond

EN 1996, le Gouvernement guyanien a inséré dans la législation nationale une loi, dite Loi d'Iwokrama, portant création du Centre international d'Iwokrama (IIC) pour la recherche et le développement des forêts et confiant à ce centre la responsabilité de gérer la forêt d'Iwokrama qui s'étend sur 370.000 hectares au coeur du Guyana. Le but principal du Centre est de prouver que les forêts tropicales peuvent être préservées tout en produisant des revenus, si elles sont exploitées rationnellement et en toute équité.

La Loi prescrivait de diviser la forêt d'Iwokrama en deux zones de taille quasi équivalente: une "Réserve naturelle" et une "Zone d'exploitation durable". Cette répartition devait garantir que de grands espaces, au paysage relativement peu modifié, pouvaient faire l'objet d'une gestion ayant pour but de préserver la nature et les phénomènes naturels, tandis que les zones adjacentes seraient gérées de manière durable pour produire des biens et des services au profit des communautés locales et nationales et de l'IIC.

Par nécessité, le processus de zonage a été entamé en dépit d'un manque de connaissances au sujet de la forêt. Mais tandis qu'il est relativement facile de modifier des plans de gestion et de les actualiser pour tenir

compte de nouvelles informations et de changements de circonstances socio-économiques ou culturelles, il est beaucoup plus difficile de procéder à un nouveau zonage. Ainsi, désigner la réserve naturelle comme étant une réserve naturelle intégrale dans la catégorie 1b de l'UICN, ou même un site du patrimoine mondial, compliquerait n'importe quelle décision visant à déplacer ultérieurement les frontières des deux zones. La tâche de l'équipe IIC était alors de concevoir un processus de zonage qui "serait à l'épreuve du temps".

Certaines valeurs sont partagées mais d'autres ne sont pas aussi largement acceptées. Le conflit et l'impasse peuvent rapidement miner le succès du zonage d'utilisation des terres si ces valeurs ne sont pas prises en compte ...

Les valeurs forestières

La forêt d'Iwokrama abrite des populations saines de plusieurs espèces les plus menacées de faune sylvestre des régions néotropicales et renferme certains produits forestiers, ligneux et non ligneux, de valeur. Elle est située dans une importante zone limitrophe entre les provinces floristiques de l'Amazonie et du Guyana et possède un mélange unique des éléments de l'est amazonien et des Guyanes.

Les autochtones Makushi et Patamona qui peuplent cette zone ont une longue histoire d'usages traditionnels et de croyances spirituelles. Au début du siècle passé, on y trouvait également un des centres les plus actifs de production à grande échelle du balata, le latex coagulé de *Manilkara bidentata*. Plus récemment, un débat s'est engagé aux niveaux local et national au sujet de qui devait être bénéficiaire de l'utilisation des ressources de la forêt, telles que l'exploitation minière commerciale et la récolte de bois, la chasse, la pêche, la recherche d'espèces sauvages et l'écotourisme, et sous quelle forme ces utilisations devaient être autorisées. C'est ainsi que nombreux sont ceux qui jouent un rôle dans la gestion de la zone, notamment les Amérindiens locaux, les scientifiques basés à l'IIC, les opérateurs commerciaux, ceux qui interviennent dans l'extraction commerciale des ressources, le gouvernement national, et d'autres.

Cadre de la prise de décisions

Ces parties prenantes attachent de la valeur à la forêt d'Iwokrama pour de nombreuses raisons. Certaines valeurs sont partagées mais d'autres ne sont pas aussi largement acceptées. Le conflit et l'impasse peuvent rapidement miner le succès du zonage d'utilisation des terres si ces valeurs ne sont pas prises en compte et plus tard intégrées dans le processus décisionnel de façon transparente et juste.

Ainsi, le personnel de l'Irc a formulé une procédure de zonage articulée en plusieurs composants. Ceux-ci comprennent l'élaboration d'un cadre de principes et critères, la saisie de données, la mise au point d'un système d'aide à la décision, et une large participation des parties prenantes.

Principes et critères

L'approche de principes et critères s'est inspirée d'ensembles bien établis de principes, critères et indicateurs pour l'évaluation des progrès accomplis vers l'aménagement forestier durable, développés par l'OIBT et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et par le Processus (sud-américain) de Tarapoto (Tableau 1). Chaque principe a été considéré comme visant un but unique ou les résultats souhaitables du zonage. Les critères de décision sont, en fait, des valeurs relatives à la forêt (souvent des utilisations directes) susceptibles de contribuer à rejoindre le but établi pour chaque principe.

Le projet d'un ensemble de principes et critères concernant la prise de décisions a été développé en faisant intervenir les résidents des communautés locales, le personnel d'agences nationales et les représentants d'organisations non gouvernementales. Chaque critère a ensuite été évalué par rapport: 1) à l'objectif général assigné à chaque zone; 2) aux utilisations autorisées définies pour chaque zone; et 3) à son influence éventuelle sur le processus décisionnel s'il était inclus.

Plusieurs critères, tels que les activités traditionnelles de chasse de subsistance ou de cueillette de plantes, n'ont pas été considérées comme des facteurs influençant le zonage parce

que ces droits d'usage sont protégés par la Loi d'Iwokrama et ces activités sont autorisées dans toutes les parties de la forêt d'Iwokrama.

Il a été décidé que la protection des droits de chasse et de cueillette dans des secteurs où se déroulent des activités relativement intensives comme la récolte sélective de bois serait sans doute mieux traitée ultérieurement dans le cadre de procédés participatifs destinés à planifier la gestion. D'autres critères, essentiellement liés à la conversion de la forêt à d'autres utilisations, ont été insérés dans le cadre général mais n'ont pas été inclus dans le processus décisionnel parce qu'ils étaient incompatibles avec les objectifs d'ensemble définis pour l'aménagement de la forêt d'Iwokrama. On trouvera dans Hammond et Hughell (2001) des renseignements plus détaillés sur le processus de sélection des principes et des critères.

Caractérisation des critères

Un cadre de principes et critères a permis de structurer les principales questions relatives à l'utilisation des ressources qui seraient touchées par le zonage. Cependant, pour établir un lien entre ce cadre, la forêt et ceux qui l'utilisent, il était nécessaire de disposer d'une base de données d'information. Celle-ci a été assemblée grâce à des évaluations et des ateliers sur les ressources rurales, aux connaissances locales et scientifiques recueillies oralement et par écrit au sujet de la biologie et de l'utilisation des forêts guyanaises, à des enquêtes ciblées sur les ressources de la forêt d'Iwokrama, y compris un inventaire stratégique des principales espèces végétales (à l'aide notamment de systèmes de positionnement géographique GPS),

Une question de principes

Tableau 1: Ensemble global de principes et critères pour la prise de décisions et mesures pratiques (en "gras") adoptées pour le zonage de la forêt d'Iwokrama. Les critères représentent les bénéfices associés à l'inclusion d'une aire dans la Réserve naturelle (sur fond brun) ou dans la Zone d'exploitation durable (sur fond clair)

Principe	Critères
1. Conservation des utilisations traditionnelles de la forêt d'Iwokrama par les communautés amérindiennes	1.1 Intégrité et accessibilité assurées des sites de récolte de plantes
	1.2 Intégrité et accessibilité assurées des lieux traditionnels de chasse et de pêche
	1.3 Accès assuré aux terres d'agriculture traditionnelle de subsistance
	1.4 Intégrité et accessibilité assurées des lieux d'importance culturelle ou spirituelle
2. Conservation des ressources naturelles d'Iwokrama	2.1 Protection des types de forêt naturelle
	2.2 Conservation des habitats aquatiques
	2.3 Conservation des ressources du sol
3. Optimisation des bénéfices de l'extraction commerciale durable des ressources naturelles d'Iwokrama	3.1 Contribution au potentiel de production de bois
	3.2 Contribution au potentiel de production de plantes non ligneuses
	3.3 Contribution au potentiel de ramassage durable d'espèces sauvages
	3.4 Contribution au potentiel d'extraction de minéraux
4. Optimisation des bénéfices de la conversion de la forêt d'Iwokrama en vue de l'utilisation à long terme des terres non forestières	4.1 Maximisation de la production agricole permanente
	4.2 Maximisation de la production animale permanente
	4.3 Maximisation de la production permanente des forêts artificielles
5. Optimisation des bénéfices de l'exploitation durable, commerciale, non extractive de la forêt d'Iwokrama	5.1 Maximisation du potentiel de soutien à l'écotourisme
	5.2 Maximisation des activités de recherche scientifique/éducation rémunérées
	5.3 Maximisation du potentiel de piégeage du carbone/compensations
	5.4 Maximisation du potentiel de production d'énergie hydro-électrique
	5.5 Maximisation du potentiel de production d'énergie éolienne
	5.6 Maximisation du potentiel d'investissement
6. Protection du patrimoine culturel d'Iwokrama	6.1 Protection de sites archéologiques/historiques
7. Prise en compte des effets à long terme des changements climatiques sur les bénéfices de la forêt et les objectifs de gestion	7.1 Réduction des probabilités d'incendies de forêt
	7.2 Impacts de changements des conditions environnementales sur les terrains pentus
8. Gestion efficace et effective de la forêt d'Iwokrama	8.1 Développement et entretien de l'infrastructure administrative, et des installations de loisirs, de recherche et d'éducation

Pointage des bénéfiques

Figure 1: la région a été divisée en une mosaïque d'unités: (1a), zones d'importance culturelle ou spirituelle particulière (1b), potentiel de bois (1c) et habitats de la diversité d'espèces (1d)

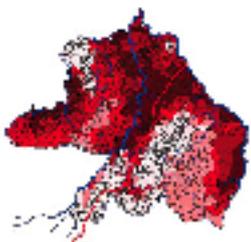
1a. Bassins versants

1b. Intérêt culturel/spirituel



1c. Production de bois

1d. Habitats



et à l'information géographique tirée de cartes topographiques et des images de télédétection. Un système d'information géographique (SIG) a été employé pour stocker, traiter et relever toutes les informations spatiales à utiliser dans le mécanisme de zonage. Néanmoins, la base de données ainsi obtenue était insuffisante dans de nombreux domaines importants, surtout au sujet des composantes biologiques.

Répartition spatiale des bénéfiques

Le stade suivant a consisté à 'morceler' la forêt d'Iwokrama en une mosaïque de petits bassins sur des cartes topographiques nationales à l'échelle 1:50.000 (Figure 1a). Basée sur la plus petite catégorie de 'cours d'eau' figurant dans la base de données, cette opération a produit un ensemble de 930 bassins de dimensions allant de 35 à 5.600 hectares. Ces bassins ont alors été considérés comme les unités foncières de base dans le processus décisionnel.

A chaque unité foncière a ensuite été assignée une valeur calculée d'après l'information cartographique (Figures 1b-1d). Dans certains cas, les valeurs ont été obtenues à partir de simples relations entre les caractéristiques biophysiques connues d'une unité et la mesure dans laquelle l'unité était susceptible de contribuer aux résultats énoncés dans le critère ciblé relativement à d'autres secteurs de la forêt d'Iwokrama. S'agissant du critère concernant la production de bois, par exemple, la répartition spatiale des bénéfiques a été estimée en établissant un rapport simplifié reliant les densités de peuplement d'arbres de dimensions exploitables ($d > 40$ cm) de 22 espèces de bois commerciales assignées selon le type de forêt, la pente médiane de chaque bassin, une distance de 'décalage' fondée sur la distance du bassin au grand fleuve ou à la route les plus proches (c'est-à-dire que la valeur du bois était inversement proportionnelle à la distance), et d'autres fonctions produisant cet effet de 'décalage' qui intégraient des considérations relatives à la régénération et à la conservation.

Pour chaque unité foncière, des points ont été attribués à chaque bénéfice potentiel relativement au bénéfice attaché à

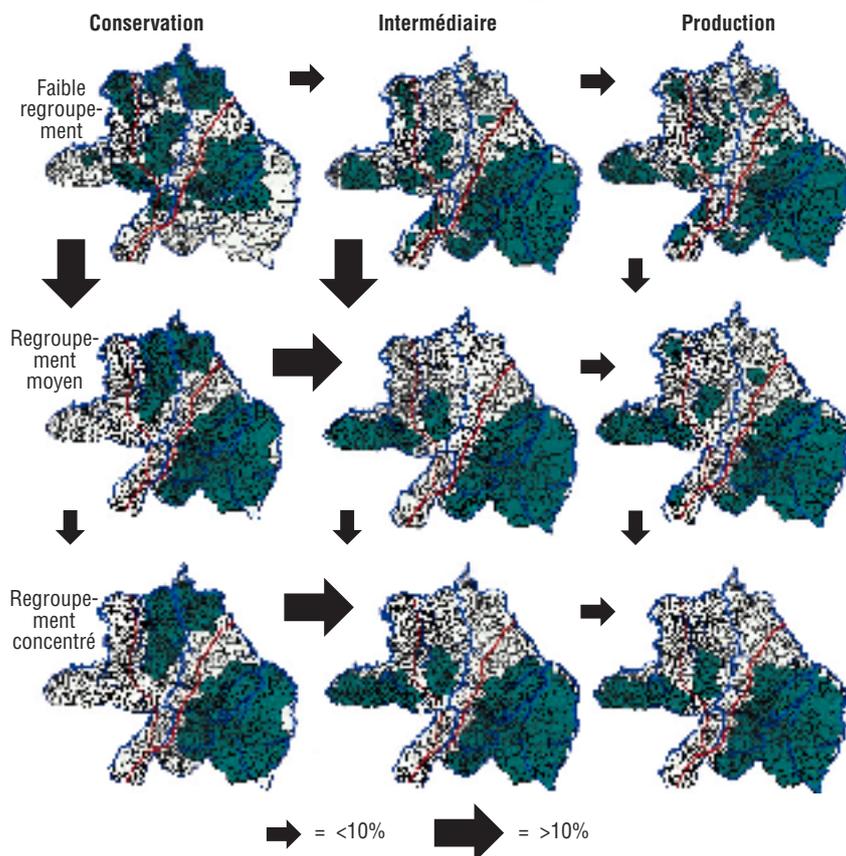
tous les autres bassins. Les scores ont alors été normalisés de sorte que l'échelle des valeurs assignées à l'ensemble des bassins soit toujours située entre 0 (bénéfice relatif le plus faible) et 1 (bénéfice relatif le plus élevé) pour chacun des critères: la distribution de ces scores pouvait alors être relevée. La somme pondérée des points de bénéfice pour chaque bassin a pu être calculée selon des ensembles de critères venant à l'appui de l'inclusion dans la Réserve naturelle ou dans la Zone d'exploitation. La différence nette entre ces deux sommes a fourni une première indication de l'avantage de placer un bassin donné dans l'une ou l'autre des zones.

Modèle d'aide à la décision

Estimer l'avantage d'affecter chaque bassin à des fonctions de protection ou d'exploitation durable sur la seule base de scores normalisés suppose que tous les critères revêtent une importance égale pour les parties prenantes et que les perspectives et les priorités de gestion sont adéquatement incorporées par le processus d'assignation des bénéfiques. De toute évidence, cependant, les données disponibles pour la prise de décisions étaient variables quant à leur exactitude et n'étaient pas toujours exhaustives. De plus, il fallait tenir compte de considérations extérieures au cadre des principes et critères; par exemple, les prescriptions juridiques régissant l'attribution relative de forêt à chaque zone devaient être respectées et les plans à plus long terme, de même que les utilisations autorisées dans chaque zone, devaient être contrôlés par rapport aux impacts connus de l'occupation des sols préalablement au morcellement de la forêt d'Iwokrama. Un grand nombre d'aires étaient suffisamment dégradées pour que

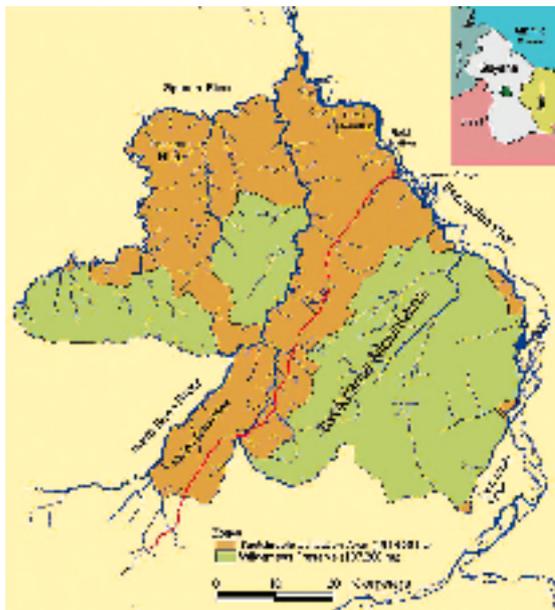
La matrice

Figure 2: Matrice de neuf scénarios présentée aux groupes de travail nationaux des parties intéressées. Les scénarios tiennent compte de la variation des objectifs de gestion et du degré de regroupement de bassins, nécessaire pour constituer une Réserve naturelle. La longueur de la flèche représente le pourcentage de changement du passage d'un bassin d'une zone à l'autre.



Le zonage

Figure 3: Zonage définitif approuvé pour la Zone d'exploitation durable et la Réserve naturelle dans la forêt d'Iwokrama



petite échelle, le défrichement agricole et d'autres formes de développement de l'infrastructure qui n'étaient pas pris en compte dans le cadre des principes et critères, étaient 'obligatoirement' placés dans la Zone d'exploitation durable.

L'effet produit par différents degrés possibles de 'dispersion' de réserves naturelles à travers la forêt d'Iwokrama a été également pris en considération. Le modèle appliquait un programme linéaire pour assigner des bassins selon différentes 'règles' et développer des scénarios en vue d'optimiser la répartition des bénéfices entre les deux zones: chaque scénario reflétait les pondérations appliquées à chacun des critères, les limites appliquées pour l'allocation de certains bassins à une zone particulière en fonction des règles, et la superficie totale qui pouvait être attribuée à chaque zone.

Parvenir à un résultat satisfaisant

Prendre une décision concernant les deux zones en se basant uniquement sur les résultats du modèle d'optimisation, lui-même basé sur des informations souvent peu abondantes, n'aurait fait que garantir en fin de comptes des résultats susceptibles de mécontenter un ou plusieurs des principaux groupes de parties prenantes. Une série d'ateliers rassemblant ces dernières pour passer en revue le cadre des principes et critères et les options de

zonage, des groupes de discussions ciblées et des visites aux collectivités locales ont aidé à mieux comprendre le processus de zonage, tout en fournissant l'occasion d'incorporer des connaissances et des perspectives additionnelles. Des articles dans des journaux, bulletins et magazines ont également élargi la base d'exposition et de compréhension.

Les cartes établies à l'aide de SIG, qui illustraient les effets de variations des règles et des pondérations, se sont avérées cruciales pour combler l'écart technologique entre les différentes

parties prenantes. Elles ont permis aux intéressés de prendre connaissance de toute l'information disponible sur la forêt et de constater comment les différentes règles modifiaient l'allocation des terres aux différentes utilisations (Figure 2): ils pouvaient ainsi étudier comment les deux zones changeaient d'emplacement lorsque les critères de conservation et de production étaient pondérés différemment, et cerner les options les plus conformes aux priorités et perspectives de leur groupe.

En définitive, le zonage proposé (Figure 3) a été soumis aux représentants des principaux groupes d'intéressés pour commentaires finals avant d'être présenté au Conseil d'administration d'Iwokrama, qui a approuvé la proposition à une réunion tenue en juin 2001. Le personnel d'IIC et ses partenaires ont dès lors entrepris la préparation des plans de gestion pour chaque zone.

Enseignements tirés

La situation de la forêt d'Iwokrama n'est pas unique. Comment satisfaire la multiplicité des besoins et desirs de toutes sortes de parties prenantes est un problème qui préoccupe les esprits dans beaucoup d'autres forêts, sous les tropiques et ailleurs. L'approche adoptée par l'IIC à la recherche de résultats mutuellement satisfaisants pour le zonage de la forêt d'Iwokrama s'est articulée autour d'un travail coordonnant savoir local et connaissances scientifiques, enquêtes ciblées et générales, et un effort transparent et honnête d'examiner et de tenir compte des recommandations et des priorités des parties prenantes locales et nationales dans l'allocation finale de l'utilisation du territoire. L'enregistrement des résultats de chaque phase du processus de zonage et une rétro-information périodique ont été d'une importance capitale pour développer, auprès des principaux groupes locaux de parties prenantes, un plus grand sens d'appartenance et une compréhension fondamentale des buts recherchés et du processus.

Un guide pratique qui décrit pas à pas comment développer des approches semblables pour faciliter l'allocation de terres forestières à différentes utilisations est en cours d'élaboration par le personnel d'IIC et ses partenaires institutionnels, en partie grâce au projet PD 10/97 REV.1 (F) de l'OIBT. L'objectif de ce guide est d'aider à traiter les situations où les processus décisionnels pourraient bénéficier d'une plus grande intégration des connaissances locales et scientifiques, des enquêtes de terrain, de la technologie des SIG et, ce qui est d'une importance primordiale, de la participation des intéressés à chaque étape cruciale de la prise de décisions.

Référence

Hammond, D. & Hughell D. (eds). *Zoning the Iwokrama Forest*. Iwokrama International Centre, Georgetown, Guyana (disponible auprès de: www.iwokrama.org)

Le processus de zonage dans la forêt d'Iwokrama a bénéficié du soutien des donateurs suivants: Commission européenne (Projet B7-6021/98-02/VIII/FOR), Department for International Development (Royaume-Uni), et OIBT au titre du projet PD 10/97 REV.1 (F), financé par les gouvernements du Japon, de la Suisse, des Etats-Unis et de la Corée. L'IIC tient à remercier les membres du Conseil pour le développement du district nord de Rupununi, le Conseil régional 8, Fair View et autres villages avoisinants ainsi que le Gouvernement guyanien pour le soutien qu'ils ont apporté et pour leur participation au processus de zonage. Les auteurs remercient, en particulier, Daniel Allcock, Fred Allcock, William Andries, Janette Forte, Simone Mangal, Sharon Ousman, Vanda Radzik et le personnel d'Iwokrama.

Un projet de l'OIBT a étudié des stratégies pour l'aménagement durable des forêts au Cameroun

par B. Foahom¹
W.B.J. Jonkers² et
P. Schmidt³

¹Institut de recherche agricole pour le développement
BP 219, Kribi, Cameroun
tropenboscameroon@compuserve.com

²Wageningen University/
Tropenbos-Cameroon Program
PO Box 342, 6870 AH
Wageningen, Pays-Bas
Wyb.Jonkers@msc.bosb.wau.nl

³Tropenbos-Cameroon Program
BP 219, Kribi, Cameroun
tropenboscameroon@compuserve.com



EFFI: L'exploitation à faible impact est possible au Cameroun, malgré la taille impressionnante de la plupart des arbres. Photo: B.S. Gemerden

LE PROGRAMME Tropenbos-Cameroon (TCP) est un programme de recherche axé sur les problèmes, exécuté sous la responsabilité conjointe du ministère camerounais pour l'environnement et les forêts et de la Fondation Tropenbos basée aux Pays-Bas. Le projet OIBT PD 26/92 "Mise au point de méthodes et de stratégies pour l'aménagement durable de la forêt tropicale humide au Cameroun", entrepris en 1994 et récemment achevé, avait été développé pour étudier certains des éléments de ce programme.

Son exécution avait été confiée principalement à l'Institut camerounais de la recherche agricole pour le développement, à l'Office national de développement des forêts (ONADEF) du Cameroun et au département de foresterie de l'université de Wageningen aux Pays-Bas. Ces trois institutions ont collaboré avec d'autres instituts de recherche et universités au Cameroun et en Hollande. Ce projet avait pour objectif général de contribuer à l'aménagement durable des forêts tropicales humides du Cameroun grâce à la recherche, la formation et l'éducation.

On a constaté lors du projet qu'environ 15% du bois récoltable dans la concession de Wijma était abandonné dans la forêt et que 70% à peine du bois abattu avait effectivement été livré à la scierie.

L'emplacement choisi pour effectuer les recherches est situé à 80 km environ à l'est de Kribi dans le sud du Cameroun. Il couvre environ 170.000 hectares et sa population se chiffre à

environ 15.000 habitants. La société Wijma-Douala SARL, associée au projet, récoltait déjà le bois dans une partie de cette forêt avant 1992 et a poursuivi les coupes durant l'exécution du projet.

Sur la base d'une évaluation rurale rapide dans la zone, pendant laquelle des représentants de toutes les parties prenantes ont été interviewés, 14 projets de recherche ont été formulés pour

le TCP (voir Foahom et Jonkers 1992), dont six ont été effectués dans le cadre du projet PD 26/92 de l'OIBT. L'étude portait sur les trois dimensions essentielles de n'importe quelle stratégie d'aménagement durable des forêts: les considérations sociales, écologiques et économiques. Une approche interdisciplinaire a été adoptée pour exécuter les six projets secondaires interconnectés s'y rapportant.

Afin de tester l'applicabilité des résultats de la recherche du TCP, l'OIBT a demandé qu'un plan d'aménagement forestier soit élaboré pour une forêt de production dans la zone étudiée. Pour souligner l'importance de la planification à la fois stratégique et tactique, un plan directeur d'aménagement a été préparé, de même qu'un système devant permettre de planifier l'occupation des sols et un plan de gestion forestière pour diriger les activités forestières.

Trois ateliers régionaux et un colloque international ont été les éléments principaux de l'action destinée à diffuser les résultats aux communautés forestières camerounaises et internationales (Foahom *et al.* 2001; Jonkers *et al.* 2001). Le tableau 1 prouve que le projet a donné lieu à un grand nombre de publications.

Résultats

Respect de l'écologie

Les scientifiques de TCP ont procédé à de vastes recherches écologiques dans le cadre du projet. Ainsi, Jonkers (2000) et Jonkers et van Leersum (2001) ont évalué la mesure dans laquelle il serait possible de recourir à l'exploitation à faible impact dans la zone, et mis au point un guide de techniques visant à améliorer l'exploitation et à accroître l'efficacité. Waterloo et ses collaborateurs (2000) ont déterminé qu'il fallait éviter ou réduire au minimum la construction de routes et de pistes sur des pentes supérieures à 10° pour qu'il ne se produise pas d'érosion excessive. D'autres recherches ont prouvé qu'en

améliorant la planification, la formation et la gestion, il était possible de réduire sensiblement les aires perturbées par le débusquage et les dépôts transitoires. D'autre part, Parren et Bongers (2001) ont constaté que le délianage préalable aux coupes ne réduisait pas la taille des ouvertures dans la canopée de ces forêts camerounaises. Bongjoh et Nsangou (2001) ont recommandé que la taille de ces ouvertures ne dépasse pas 1.300 m pour que la composition des espèces d'arbres ne change pas, c'est-à-dire pour que les essences de valeur ne soient pas remplacées par des espèces secondaires à croissance rapide.

Ces études, et d'autres, entreprises durant le projet ont aidé à faire le jour sur les domaines de préoccupation des collectivités locales, qui doivent être pris en considération lors de la mise au point de stratégies pour l'aménagement durable des forêts ...

Viabilité économique

Le recueil sur les espèces moins connues, initialement élaboré dans le cadre du projet PD 18/87 de l'OIBT, a été mis à jour (Zijp *et al.* 1999). Il s'agit d'un progiciel conçu pour fournir aux producteurs et aux consommateurs de bois des renseignements sur les utilisations finales potentielles de ce que l'on appelle les espèces moins connues (EMC). Par l'insertion de 26 espèces de bois d'EMC et d'un certain nombre de nouveaux usages finals potentiels, le programme révisé a été renforcé pour en faire un outil destiné à promouvoir l'utilisation d'un large éventail d'espèces sur les marchés intérieurs et extérieurs du Cameroun et à augmenter de ce fait le potentiel de revenus à tirer de l'aménagement durable des forêts.

Les revenus pourraient aussi être augmentés en réduisant les pertes. On a constaté lors du projet qu'environ 15% du bois récoltable dans la concession de Wijma était abandonné dans la forêt et que 70% à peine du bois abattu avait effectivement été livré à la scierie.

Une ébauche de plan directeur a été réalisée, qui cherchait à satisfaire les besoins contradictoires des utilisateurs de la forêt d'une part, et de l'exploitation de celle-ci en fonction de sa capacité de remplir la multiplicité de ses fonctions d'autre part; cette ébauche a été très utile lors du processus participatif.

Acceptabilité sociale

Les enquêtes réalisées au cours du projet ont démontré que les produits forestiers non ligneux (PFNL) avaient beaucoup d'importance pour la population locale. En effet, elles ont permis de recenser plus de 500 espèces végétales et 280 espèces animales utilisées dans la zone (Van Dijk 1999). Bien que la plupart de ces espèces soient utilisées directement par la population, certaines sont ramassées à des fins commerciales, même si ce commerce est encore rudimentaire. Certaines méthodes de récolte employées par les habitants ne favorisent pas l'utilisation durable. En outre, les activités d'exploitation peuvent avoir des incidences non négligeables sur la disponibilité de nombreux PFNL. Il est nécessaire de prévoir des directives de gestion pour ces arbres et plantes utiles menacés par l'exploitation commerciale des forêts. Le double but d'augmenter les revenus des habitants en intensifiant le

prélèvement des PFNL et en améliorant la conservation de la forêt peut être atteint par la domestication de ces produits et leur intégration dans des systèmes de culture améliorés.

Ces études, et d'autres, entreprises durant le projet ont aidé à faire le jour sur les domaines de préoccupation des collectivités locales qui doivent être pris en considération lors de la mise au point de stratégies pour l'aménagement durable des forêts (van den Berg et Biesbrouck 2000) Les considérations importantes comprennent:

- la conception de ce que représente la forêt, qui peut varier d'un groupe ethnique à l'autre et à l'intérieur d'un même groupe;
- les profonds changements dans l'utilisation locale des ressources forestières résultant de nouvelles technologies et de changements des valeurs commerciales;
- les droits traditionnels locaux d'utiliser (certaines parties de) la forêt; et
- la structure hiérarchique de la population locale.

Documents

Tableau 1: Documents produits dans le cadre du projet PD 26/92

Forme de publication	Nombre de publications
Actes du séminaire	2
Série T-C	3
Documents T-C	6
Rapport T-C	7
Mémoires d'étudiants	60
Total	78

Série C-T = série Tropenbos-Cameroun (ou thèses de doctorat et documents de recherche plus détaillés); Documents T-C = documents Tropenbos-Cameroun (plans d'aménagement etc.); Rapports T-C = rapports Tropenbos-Cameroun (résultats sur des questions pratiques)

Pour élaborer des plans directeurs d'aménagement ou de gestion des forêts, il est indispensable de comprendre ces facteurs et de mettre au point un processus efficace de participation aux décisions, dans lequel toutes les parties prenantes examinent sur un pied d'égalité les questions qui se posent. Sur la base de données concernant les sols, la végétation et d'autres facteurs, le projet a établi des cartes indiquant les utilisations adaptées aux terres dans la zone de recherche du TCP. Ces cartes se sont avérées extrêmement utiles dans le processus décisionnel. Deux ateliers ont été organisés pour discuter et décider de l'approche qu'il fallait adopter pour planifier l'aménagement. Une ébauche de plan directeur a été réalisée, qui cherchait à satisfaire les besoins contradictoires des utilisateurs de la forêt d'une part, et de l'exploitation de celle-ci en fonction de sa capacité de remplir la multiplicité de ses fonctions, d'autre part; cette ébauche a été très utile lors du processus participatif. A partir de ce plan directeur, un plan d'aménagement forestier a été élaboré pour une forêt de production de 18.000 hectares.

Renforcement des capacités

L'apport du projet s'est avéré un précieux atout pour les forestiers et les chercheurs camerounais, en leur ayant fourni l'expérience de l'aménagement durable, des recherches et des procédés participatifs en matière de forêts. Neuf chercheurs camerounais ont travaillé au projet pendant deux ans ou plus; deux sont sur le point d'achever leurs thèses de doctorat. De plus, une soixantaine d'étudiants, pour la plupart des Camerounais, ont rédigé des mémoires de maîtrise ou de licence fondés sur les activités du projet.

Conclusion

La forêt tropicale est caractérisée par de nombreuses composantes qui s'influencent mutuellement. Malgré quelques lacunes inévitables, les outils scientifiquement valables développés par le projet OIBT PD 26/92 sont susceptibles de contribuer de manière appréciable à renforcer la capacité technique de mettre en place un aménagement durable dans les forêts tropicales humides du Cameroun méridional. Il n'en reste pas moins que les résultats des recherches ne contribuent en rien à la durabilité s'ils ne sont pas appliqués. Vu le grand intérêt que le projet a suscité de la part de ses parties prenantes, on s'attend à ce que plusieurs des résultats soient intégrés dans le cadre de la nouvelle politique forestière du Cameroun.

Références

van den Berg, J. & Biesbrouck, K. 2000. *The social dimension of rainforest management in Cameroon: issues for co-management*. Tropenbos-Cameroon Series 4. Tropenbos-Cameroon Program, Kribi, Cameroun.

Bongjoh, C. & Nsangou, M. 2001. Gap disturbance regimes and regeneration dynamics of commercial timber tree species in a southern Cameroon forest. In: Jonkers, W., Foahom, B. & Schmidt, P. (eds.). *Actes du séminaire 'Aménagement durable des forêts tropicales humides africaines', tenu à Kribi, Cameroun en novembre 1999. Partie II. Colloque*. Tropenbos Foundation. Wageningen, Pays-Bas.

van Dijk, J. 1999. *Non-timber forest products in the Bipindi-Akom II area, Cameroon*. Tropenbos-Cameroon Series 1. Tropenbos-Cameroon Program. Kribi, Cameroun.

Foahom, B. & Jonkers, W. 1992. *A programme for Tropenbos research in Cameroon*. Tropenbos Foundation. Wageningen, Pays-Bas.

Foahom, B., Jonkers, W., Nkwi, P. & Schmidt, P. (eds.). *Seminar proceedings 'Sustainable management of African rain forest', held in Kribi, Cameroon, November 1999. Part 1. Workshops*. Tropenbos Foundation. Wageningen, Pays-Bas.

Jonkers, W. (ed.) 2000. *Logging, damage and efficiency: A study on the feasibility of reduced impact logging in Cameroon*. Tropenbos-Cameroon Report 00-3. Tropenbos-Cameroon Program. Kribi, Cameroun.

Jonkers, W. & van Leersum, G. 2001. Logging methods in south Cameroon: methods and opportunities for improvement. *International forestry review* 2:1, 11-16.

Jonkers, W., Foahom, B. & Schmidt, P. (eds.). *Seminar proceedings 'Sustainable management of African rain forest', held in Kribi, Cameroon, November 1999. Part II. Symposium*. Tropenbos Foundation. Wageningen, Pays-Bas.

Parren, M. & Bongers, F. 2001. Does climber cutting reduce felling damage in southern Cameroon? *Forest ecology and management* 141, 175-188.

Waterloo, M., Ntonga, J., Dolman, A. & Ayangma, A. 2000. *Impact of shifting cultivation and selected logging on the hydrology and erosion of rain forest land in south Cameroon*. Tropenbos-Cameroon Documents 3. Tropenbos-Cameroon Program. Kribi, Cameroun.

Le projet PD 26/92 de l'OIBT a été financé par les gouvernements du Japon, du Danemark et des Etats-Unis et par le Fonds commun pour les produits de base, par l'intermédiaire de l'OIBT. Le Gouvernement camerounais a fourni un soutien en nature, par l'intermédiaire de ses agences d'exécution, la Fondation Tropenbos, l'université de Wageningen, l'université de Leiden et Alterra.



Un arbre de taille: Le tali (*Erythrophloeum ivorense*) est un arbre exploité pour son bois que l'on trouve couramment dans la zone étudiée par le projet Tropenbos-Cameroon. Photo: B.S. Gernerden

Errata

Des erreurs flagrantes n'ont pas été corrigées dans le numéro précédent d'*AFT* (9/3): dans la figure 1, page 6, il fallait lire ESPÈCES et INSECTES. Dans le tableau 2, page 7, 4ème exemple, "du" est à supprimer. Et dans le sous-titre, page 12, il aurait fallu dire "... que le nouvel art ...".

Comment s'allier le concours de la communauté

Nous, les Kuna, faisons face à une crise écologique: le risque de pollution de nos rivières et la perte de précieuses ressources marines. Un projet de l'OIBT aide à remédier à cette crise par l'introduction de la foresterie communautaire dans la région

par Geodisio Castillo

Directeur exécutif

Association écologique Kuna et

Programme d'écologie et d'aménagement des espaces naturels de Kuna Yala

Calle 37, Ave Perú, Edif. Manuel Enrique, 2do Piso, Ofic. 210, Apartado 83-0534, Zona 3, Panama, Panama

Tel 507-225 7603

gubi@pty.com et aekpemas@pty.com

LES Kunas sont les autochtones d'environ 365 îles de corail dans les Caraïbes et le long d'une bande côtière continentale du Panama. Le territoire actuel de Kuna Yala, peuplé par environ 32.000 habitants Kuna, s'étend le long de la côte panaméenne sur près de 230 kilomètres et 7 à 15 kilomètres de large vers l'intérieur, et inclut les îles coralliennes originales. La pêche reste la source prédominante de nourriture et de revenus, mais les forêts naturelles sur le continent apportent une contribution de plus en plus substantielle aux moyens d'existence de ces communautés.

Les Kunas considèrent les forêts comme leurs frères et soeurs et la terre comme leur mère. C'est cette attitude envers la forêt qui leur a permis d'accumuler une vaste expérience de l'utilisation durable des ressources du terroir et des forêts. Ils appliquent leurs connaissances au jour le jour à la gestion des produits ligneux et non ligneux d'essences telles que le roble (*Tabebuia rosea* et *T. pentaphyla*) l'almendro del monte (*Dipteryx panamensis*), le cativo (*Prioria copaifera*), le jagua (*Genipa americana*), et beaucoup d'autres espèces.

Toutefois, à mesure que la population s'accroît, les pratiques agricoles se font de plus en plus précaires, notamment sur les terrains les plus en pente des bassins versants à mi-hauteur et en altitude dans la partie continentale du territoire. Ces activités ont entraîné la dégradation des sols et la sédimentation, la pollution des rivières utilisées par les collectivités, et une réduction des peuplements de poissons dans les eaux environnantes. Les arbres abattus et brûlés sont gaspillés, de même que les ressources forestières non ligneuses, et les forêts de protection sont détruites.

Néanmoins, le territoire de Kuna Yala est une des rares zones du Panama où d'importants pans de forêt tropicale humide n'ont été que légèrement perturbés par une intervention humaine. Ces ressources, en particulier dans le district de Narganá, sont situées à l'intérieur de l'aire protégée de Kuna (INRENARE 1994). Il est nécessaire de prévoir des actions d'éducation, de formation et de vulgarisation en matière de gestion durable des forêts tropicales pour assurer la conservation de ces forêts menacées par l'expansion de l'agriculture.

C'est dans ce contexte qu'en 1998, bénéficiant du soutien de l'Autorité nationale chargée de l'environnement au Panama (ANAM, anciennement l'Institut national pour les ressources naturelles renouvelable—INRENARE), le Programme d'aménagement écologique des espaces naturels de Kuna Yala (PEMASKY), membre de l'Association écologique Kuna (AEK, anciennement l'Association des travailleurs Kuna), a signé un accord en vue de l'exécution du projet OIBT PD 1/96 REV.3 (F), grâce à un financement de l'OIBT. Ce projet de cinq ans a été conçu en vue de protéger et d'améliorer le niveau de vie des collectivités autochtones Kuna. Ses activités visent à favoriser la participation communautaire à des systèmes de production forestière, propres à garantir une gestion et une exploitation rationnelles intégrées et durables des produits de la forêt, en tenant compte des valeurs qu'y attachent les communautés et des usages qu'elles en font. Les objectifs spécifiques du projet consistent à introduire auprès de cinq

communautés des systèmes de gestion et de récolte à mettre en oeuvre dans les forêts naturelles, ainsi qu'à dispenser une formation et obtenir la participation des habitants, des groupes de producteurs et du personnel de PEMASKY à la gestion durable de ces forêts en vue de produire du bois, des produits non ligneux, médicinaux et autres.

Le projet comporte deux volets: d'une part la gestion communautaire de la forêt, et d'autre part la formation et la vulgarisation en matière de foresterie communautaire.

Gestion communautaire de la forêt

Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la sensibilisation des collectivités aux différents modes de production durable qu'offrent les forêts naturelles. Trois zones de gestion forestière participative (ZGFP) de 500 hectares chacune ont été délimitées, dont l'une dans un secteur partagé avec les collectivités de Narganá et Akuanusadup, et une dans chacune des forêts appartenant aux collectivités de Tigantiki (Niadup) et Cangandi; il est proposé de délimiter deux autres de ces zones (voir la carte).

Activités dans les ZGFP

Toutes les ZGFP faisant l'objet d'opérations analogues, le présent article est focalisé sur celle de Narganá/Akuanusadup. Cette zone appartient à la Coopérative agroforestière de Diurdi, située dans l'aire naturelle protégée du district de Narganá, placée dans la catégorie de 'terres à vocation culturelle ou traditionnelle'. Cette coopérative compte 20 membres, tous résidents de la collectivité Narganá/Akuanusadup, et 40 autres résidents sont sur le point d'y adhérer. Sur les 500 hectares de cette ZGFP, 125 ont été affectés à la gestion forestière. Le restant sera voué à la conservation. Un accord a été conclu entre PEMASKY/AEK et les communautés d'Akuanusadup et de Narganá, aux termes duquel celles-ci s'engagent à soutenir le projet et à y participer. Ces communautés ont l'une et l'autre mis en place un comité de soutien au projet.

Des inventaires forestiers ont été réalisés dans la ZGFP afin d'évaluer l'état général des ressources forestières dans la zone. Sur la base des données d'inventaire, d'observations sur le terrain et des avis exprimés par des producteurs, un plan d'aménagement forestier a été mis au point pour orienter la gestion et l'exploitation et à titre d'instrument permettant d'obtenir du Conseil général Kuna et de l'ANAM l'autorisation de commencer la récolte (PEMASKY/AEK 2000a). L'inventaire a été effectué à une intensité de 1,84% dans 23 parcelles d'échantillonnage stratifiées. Tous les arbres de diamètre supérieur à 10 centimètres à hauteur

Résultats de l'inventaire

Tableau 1: Liste d'espèces à récolter, diamètre maximal à hauteur d'homme (d) des essences considérées, et d minimal d'abattage autorisé (DMA)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	d maximal (cm)	DMA (cm)
María	<i>Calophyllum nubicola</i>	54,6	45
Cedro macho	<i>Carapa guianensis</i>	31,8	40
Amarillo	<i>Terminalia</i> spp.	35,9	40
Nispero	<i>Manilkara bidentata</i>	135,0	60
Almendro	<i>Panamensis dipteryx</i>	91,3	60
Hoyito	<i>Eschweilera</i> spp.	52,0	45
Cacique	<i>Brosimum utile</i>	40,0	40
Rasca	<i>Licania affinis</i>	42,0	40

d'homme (*d*) ont été mesurés. Le tableau 1 fait la synthèse des résultats obtenus pour les espèces commerciales importantes.

Des cartes de la ZGFP, y compris une carte régionale et une carte de base indiquant la récolte forestière, ont été préparées à une échelle de 1:50 000.

Les activités stratégiques du projet ont inclus également la démarcation physique de 100.000 hectares du domaine forestier appartenant à la collectivité de Narganá. Ces activités ont débuté par l'ouverture d'une voie d'accès à la ligne de démarcation du bassin versant (frontière du territoire Kuna Yala) et la vérification à l'aide d'un système de positionnement géographique (GPS) à partir de la station d'Ebiton (établie par l'Institut géodésique inter-américain des États-Unis) à Cerro Ibedon. Six postes de contrôle ont été mis en place couvrant 3 kilomètres le long des frontières du territoire. Cette activité, réalisée avec la participation de la communauté locale, est maintenant élargie à la communauté de Niadup à l'est.

Formation et vulgarisation en matière de foresterie communautaire

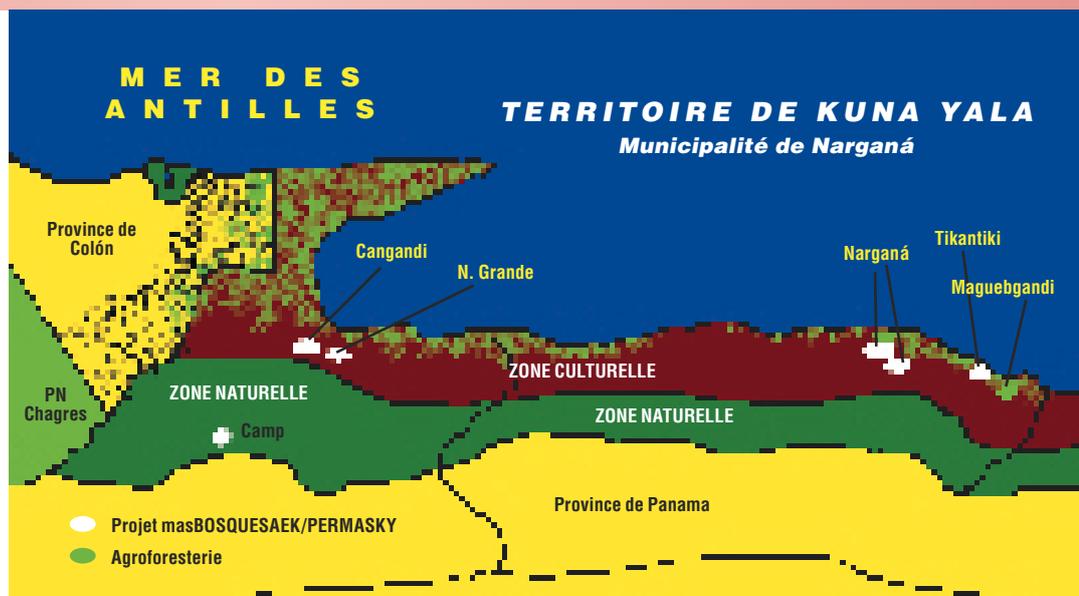
S'assurer la participation active au projet des communautés et/ou des producteurs est une tâche difficile qui doit être renforcée presque tous les jours. Un plan de formation et de vulgarisation en matière de foresterie communautaire a été formulé pour la deuxième composante du projet (PEMASKY/AEK 2000b). Un élément clé du plan prend la forme d'une série d'ateliers sur la gestion participative des forêts, organisés à l'intention de groupes de producteurs, d'éducateurs, des autorités gouvernementales et locales, d'organisations non gouvernementales et de tous les intéressés des communautés de Narganá et d'Akuanusadup. Des ateliers ont également été prévus pour d'autres communautés telles que Niadup, Diguir, Wargandup, Urgandi et Miria Ubigandup, entre autres.

Des séminaires spéciaux ont été organisés pour motiver la participation des femmes au projet. Des spectacles de marionnettes ont été donnés pour les enfants, et beaucoup de femmes ont pris part à des excursions de "conservation" dans la zone du projet et dans d'autres secteurs de la région Kuna. Une parcelle agroforestière modèle a été créée pour démontrer les méthodes pratiques qui peuvent remplacer le déboisement. Une pépinière d'arbres forestiers et fruitiers a été établie pour la production de semis.

Défis

Le territoire de Kuna Yala est à deux doigts d'une crise écologique. Pourtant, changer les attitudes à l'égard de la gestion des terres présente un des plus grands défis que doit affronter le projet; les barrières culturelles, sociales et économiques à surmonter sont nombreuses.

La réussite des opérations dans la ZGFP de la communauté Akuanusadup/Narganá est la clé d'un changement plus rapide. Si l'on constate que ce changement apporte des avantages



à certaines communautés, d'autres seront encouragées à participer au développement de ZGFP dans leurs propres zones. On note une tendance positive dans ce sens: la ZGFP d'Akuanusadup/Narganá a récemment été élargie à 1000 hectares.

Un autre défi que nous cherchons à relever après des discussions prolongées avec des producteurs concerne la nécessité de récolter le bois davantage dans les forêts secondaires que dans les forêts primaires, celles-ci ayant également d'importantes fonctions de protection. Dans la région, on trouve souvent des forêts secondaires, à divers stades de succession, parsemées de cultures agroforestières traditionnelles; l'introduction de la gestion forestière durable dans ces zones viendrait étayer leur rôle à la fois de protection et de source de revenus. Les autochtones Kuna reconnaissent, cependant, qu'une réduction des coupes dans les forêts primaires entraînerait une baisse de revenus; il s'agira, par conséquent, de trouver les moyens de rémunérer davantage de l'extérieur les bénéfices que les forêts apportent sur le plan mondial.

Enfin, il nous incombe également d'accroître la participation des femmes au projet, car c'est sur elles que retombe le plus lourd fardeau des responsabilités du ménage. De plus, c'est en grande partie à elles que revient la tâche d'éduquer les jeunes; il ne faudrait donc pas sous-estimer leur rôle dans le changement des attitudes de la communauté.

Références

- INRENARE 1994. *Decreto areas silvestre protegida de Kuna Yala*. Panama, Panama.
- PEMASKY/AEK 2000a. *Plan general de manejo forestal: Narganá/Akuanusadup*. Narganá, Comarca Kuna Yala, Panama.
- PEMASKY/AEK 2000b. *Plan de capacitación y extensión forestal comunitaria*. Panama, Panama.

Un projet de l'OIBT a aidé l'Institut indonésien d'éco-étiquetage à préparer le terrain pour la certification des forêts

par Dradjad H. Wibowo
Daru Asycarya et
Aditya Bayunanda

LEI, Jalan Taman Malabar 18
Bogor 16151 Indonésie

t 62-251-340744
62-251-340745
62-251-340759

f 62-251-321739

lei@indo.net.id; www.lei.or.id

ÉTABLI en 1998 après une période de développement de quatre ans en tant que groupe de travail national sur l'éco-étiquetage, l'Institut indonésien d'éco-étiquetage (*Lembaga Ekolabel Indonesia* (LEI)) est un organisme national d'accréditation pour la certification des forêts et l'éco-étiquetage des bois en Indonésie. Il a pour objectif de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles en Indonésie par l'application de systèmes de certification et d'éco-étiquetage dignes de foi.

En 1998, le LEI a terminé son développement d'un système national pour la certification des forêts naturelles de production. Celui-ci inclut un ensemble national de critères et indicateurs (C&I) de l'aménagement forestier durable, compatibles à presque 100% avec ceux de l'OIBT et du Forest Stewardship Council (FSC). Lorsqu'il a élaboré ce système, le LEI a adopté trois principes fondamentaux: une approche faisant intervenir une multiplicité d'acteurs, l'évaluation par un tiers indépendant, et une certification volontaire.

Dès qu'il s'est agi de mettre en oeuvre son système en 1998, le LEI s'est trouvé face à un obstacle majeur: le manque général d'évaluateurs qualifiés et expérimentés pour entreprendre les évaluations au niveau du terrain. Un certain nombre d'évaluateurs et de prospecteurs certifiés étaient disponibles à ce moment-là, mais ils étaient spécialistes dans l'étude d'impact sur l'environnement (EIE). La certification en vue d'un éco-étiquetage diffère considérablement de l'EIE, en ce sens qu'elle est fondée sur une forme d'évaluation axée sur les résultats, plutôt que sur un processus et qu'elle implique des C&I relatifs non seulement à l'environnement (ou écologiques) mais aussi à la production et à la dimension socio-culturelle. En outre, le système de certification du LEI nécessitait la prestation d'un groupe d'experts spécial indépendant, chargé de porter un jugement sur les demandes de certification. Or les experts qui auraient pu constituer un tel groupe étaient très peu nombreux.

Pour remédier à ce problème, le LEI a exécuté, de février 1998 à décembre 2000, le projet OIBT PD 1/95 REV.4 (M). Ce projet, qui bénéficiait du soutien financier des gouvernements japonais et néerlandais, a permis de mettre au point des programmes et du matériel de formation, des manuels pour les membres des équipes d'experts, et un ensemble de fascicules d'information (voir l'encadré). C'est ainsi qu'a été entreprise l'élaboration de programmes de formation pour instructeurs, évaluateurs et membres des groupes d'experts, de même que des programmes promotionnels pour mieux faire connaître au public et aux parties prenantes les questions liées à l'éco-étiquetage et à l'aménagement forestier durable. Durant l'exécution du projet, le système de certification du LEI a été sensiblement amélioré grâce aux commentaires et suggestions des participants à la formation, et ses C&I ont été révisés en conséquence. Le projet a également contribué à:

- la création de la page d'accueil du LEI et d'une bibliothèque des publications pertinentes;
- une amélioration importante du réseau d'éco-étiquetage par la mise en place d'un forum de consultation régional/provincial (*Forum Komunikasi Daerah—FKD*) dans huit provinces: Kalimantan oriental, Kalimantan méridional, Kalimantan central, Sumatra du nord, Riau, Sulawesi du sud-est, Sulawesi du nord et Papua/Maluku;
- l'accréditation d'un établissement de formation indépendant;
- la mise au point d'un processus d'accréditation pour un organisme d'enregistrement de personnel indépendant (PRB). (Toutefois, aucun candidat au PRB n'ayant jusqu'à présent atteint les normes d'accréditation requises, le LEI a continué d'agir en tant que PRB provisoire); et
- la participation du LEI à des forums et des conférences à l'échelon international.

Grâce au projet, l'Indonésie dispose maintenant d'environ 150 inspecteurs spécialistes de l'aménagement durable des forêts, parmi lesquels 16 évaluateurs principaux, 81 membres d'équipes d'experts, 40 inspecteurs de filière et 16 instructeurs en matière de certification de l'aménagement forestier durable. Ces groupes de personnel bien formé et plus expérimenté se sont développés au point où il est maintenant possible en Indonésie de procéder rationnellement à la certification et à l'éco-étiquetage. Le 28 août 2000, quatre organismes de certification ont été accrédités par le LEI: SGS Indonesia, TÜV International (une co-entreprise Indonésie-Allemagne), Sucofindo et Mutu Agung Lestari. En septembre 2001, dix unités de gestion forestière, représentant une superficie totale de 2,1 millions d'hectares avaient déposé des demandes de certification. Le 3 avril 2001, le LEI a décerné son premier certificat dans le cadre du programme commun de certification LEI-FSC à l'entreprise PT Diamond Raya Timber de Riau, qui couvre une superficie de 90.957 hectares.

Malgré ces développements encourageants, le LEI est encore confronté à de nombreux et difficiles problèmes dans ses tentatives de mettre en application une certification digne de foi. C'est pourquoi l'Institut poursuivra son étroite collaboration avec l'OIBT et d'autres organismes pour accomplir sa mission et promouvoir l'aménagement durable des forêts en Indonésie.

Ouvrages publiés au cours du projet

Training for trainers on forest auditing techniques (2000). 354 pages. En anglais et Bahasa Indonesia

Modul Pelatihan Penilaian Lapangan PHAPL: Modul Umum (2000). 314 pages. Bahasa Indonesia.

Modul Pelatihan Penilaian Lapangan PHAPL: Modul Produksi (2000). 115 pages. Bahasa Indonesia.

Modul Pelatihan Penilaian Lapangan PHAPL: Modul Ekologi (2000). 217 pages. Bahasa Indonesia.

Modul Pelatihan Penilaian Lapangan PHAPL: Modul Sosial (2000). 557 pages. Bahasa Indonesia.

Timber tracking certification system (2000). 81 pages. Egalement disponible en Bahasa Indonesia.

Requirement guidelines and training procedure of SPFM certification program (2000). 55 pages.

Resolution guideline to appeal against the certification decision (2000). xxiv + 14 pages. Egalement disponible en Bahasa Indonesia.

Sustainable production forest management (SPFM) certification system (2000). xxii + 196 pages. Egalement disponible en Bahasa Indonesia.

Framework for sustainable production forest management system (2000). xxii + 55 pages

Technical document 1 & 2: Verifier and verification toolbox for assessment criteria and indicators of sustainable natural production forest management certification system and Intensity scale of indicators for the sustainable management of natural production forest (2000). xxii + 117 pages. Egalement disponible en Bahasa Indonesia.

Ecotag news: bulletin d'information trimestriel en anglais et Bahasa Indonesia

Pour toute information complémentaire sur n'importe laquelle de ces publications, veuillez contacter les auteurs.

Importation responsable de bois tropicaux

En Nouvelle-Zélande, les consultations avec les importateurs, les détaillants et le mouvement écologiste favorisent un commerce responsable des bois tropicaux

par Lachlan Hunter

Président

NZ Imported Tropical Timber Group

magda.house.art@xtra.co.nz

Une approche, probablement unique en son genre, pour résoudre le conflit potentiel entre les importateurs de bois tropicaux et les organismes pour la défense de l'environnement s'est soldée en 1991 par la formation du Groupe sur les importations de bois tropicaux en Nouvelle-Zélande (NZITG).

La Nouvelle-Zélande est un tout petit marché pour les bois tropicaux. Elle est mieux connue non seulement pour avoir progressivement réduit la production de bois à partir de ses forêts nationales, qui couvrent encore 20% de la superficie du territoire mais ne représentent maintenant que 0,7% de la production de bois, mais aussi pour la création d'un domaine planté en grande partie de *Pinus radiata* exotique, sur 4% seulement des terres mais produisant chaque année un volume croissant de bois (actuellement 18 millions de m³, qui devrait tripler dans les 20 années à venir). Les progrès technologiques, y compris l'amélioration génétique des arbres, ont permis d'adapter ce bois tendre ordinaire à de nombreux usages: fabrication de papier, sciages, contreplaqués et panneaux reconstitués de toutes sortes, mais aussi meubles (dessus de table à surface durcie, par exemple) et bois rond entrant en contact avec le sol, sa durabilité étant assurée grâce à un traitement chimique. Néanmoins, il subsiste une demande non négligeable pour d'autres espèces de bois, satisfaite en partie par d'autres plantations et en partie par des importations de bois tempérés, australiens et tropicaux, ces derniers étant quelques bois tendres, tels que le kauri de Fidji.

Charte d'entente

Les conditions d'adhésion et les buts du NZITG sont définis dans sa Charte d'entente. Les buts du groupe sont les suivants:

- s'assurer que tout le bois tropical importé en Nouvelle-Zélande provient de forêts certifiées sous aménagement durable;
- s'accorder sur des procédures de certification garantissant aux acheteurs que le produit est originaire de forêts sous aménagement durable;
- rechercher un terrain d'entente entre les membres du groupe sur les questions clés qui sous-tendent à la fois le commerce des bois et la gestion des forêts tropicales;
- faire valoir les résultats, décisions, et buts du groupe et, le cas échéant, apporter une contribution aux moyens d'action appropriés mis en place par le gouvernement et les agences internationales s'occupant de bois tropicaux; et
- veiller à ce que la totalité du négoce des bois tropicaux en Nouvelle-Zélande soit représentée au groupe.

Tous les membres du groupe acceptent d'employer la définition de "l'aménagement durable" des forêts tropicales arrêtée par le NZITG. Ils acceptent de ne pas faire la publicité ou promouvoir de quelque autre manière les matériaux de plancher en bois tropical originaires de forêts sous aménagement non viable.

Le groupe est composé de représentants des importateurs et des détaillants de bois tropicaux et d'organisations non gouvernementales oeuvrant dans les domaines de l'environnement et de la conservation (ONG). Le ministère de l'agriculture et de la foresterie y est représenté par un

observateur du gouvernement. Certaines autres conditions s'appliquent à des catégories particulières de membres. Les détaillants et les importateurs sont convenus d'appliquer un moratoire sur les importations du Sabah et du Sarawak jusqu'au moment où ils auront la certitude de pouvoir se procurer le bois de ces Etats malaisiens dans des forêts sous aménagement durable. Les ONG pour la protection de l'environnement et la conservation acceptent de ne pas organiser de manifestations ou publier par l'intermédiaire des médias des propos hostiles aux membres du NZITG sur des questions liées aux buts du NZITG dans des situations où les membres respectent les conditions du groupe et, de toute manière, seulement après discussion par l'intermédiaire du président du NZITG.

L'adhésion se fait par invitation; elle est ouverte à tous les groupes et toutes les entreprises intervenant dans le commerce des bois tropicaux et peut être révoquée en cas de non respect des conditions.

Un groupe spécial établi par le NZITG, comprenant une personne de chacun des quatre groupes (ministère compris), a pour mission de rechercher les sources de bois issus d'un aménagement durable et de faire rapport à l'ensemble du groupe. A mesure que de tels approvisionnements sont disponibles, les membres importateurs sont convenus d'éliminer progressivement l'importation et la vente du bois de sources non durables.

Le NZITG se réunit tous les trois mois et prend ses décisions par consensus. Un porte-parole et un président indépendant sont élus une fois par an.

Le groupe a soutenu un programme de foresterie dans les Iles Salomon et a cherché d'autres producteurs éventuellement intéressés à soutenir ses principes à Medang et en Nouvelle-Bretagne (est de la Papouasie-Nouvelle-Guinée). Les bois de Vanuatu sont également envisagés. Un label écologique a été mis au point et une liste de normes pour le contrôle du caractère 'écologique' des bois du Pacifique (Pacific Ecotimber Standard Checklist) a été compilée l'année dernière. Le groupe a élaboré un projet de règles pour les achats publics, qui a été soumis au gouvernement pour examen. Un voyage d'étude en Malaisie et en Indonésie est projeté. Pour finir, le groupe s'intéresse activement aux questions internationales et nationales pertinentes, telles que les amendements proposés aux listes des espèces inscrites dans les Annexes I et II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction.

Un Camerounais évalue le progrès de son gouvernement vers la mise en application de la Déclaration de Yaoundé

par Parfait Mimbimi Esono

BP 3250, Douala, Cameroun

t/f 237-43 69 94

akung34@hotmail.com



Les parties prenantes: les initiatives du domaine forestier doivent aider les villageois camerounais comme ceux-ci. Sinon, elles resteront sans effet. Photo: A. Sarre

EN mars 1999, les chefs d'Etat de la sous-région d'Afrique centrale (Cameroun, Congo Brazzaville, République démocratique du Congo, Gabon, et République centrafricaine) se sont réunis à Yaoundé en vue d'élaborer des stratégies communes et d'améliorer la coopération en matière de gestion durable des écosystèmes des forêts tropicales. Cette initiative a donné naissance à une déclaration, dite Déclaration de Yaoundé, par laquelle les chefs d'Etat se sont engagés à:

Pour améliorer la participation des populations rurales à la gestion des forêts, le gouvernement a mis en place une unité de foresterie communautaire au sein du MINEF afin d'accélérer le traitement des demandes de forêts communautaires soumises par les collectivités rurales.

- créer des aires protégées transfrontières et améliorer la gestion des aires existantes;
- mettre au point des politiques fiscales adéquates pour la foresterie, accompagnées de mesures appropriées;
- harmoniser les politiques forestières nationales et développer des systèmes de certification;
- accroître la participation des populations rurales à la gestion des forêts;
- prendre des mesures visant à concilier les actions en faveur des forêts avec celles d'autres secteurs, notamment l'agriculture et les transports;
- enrayer le grand braconnage et l'exploitation non durable de la faune;
- promouvoir la transformation industrielle du bois;
- promouvoir des forums nationaux et régionaux pour l'échange d'expérience;
- mettre en place des mécanismes durables pour le financement du secteur forestier à partir des revenus

produits par l'activité forestière et la coopération internationale;

- organiser d'autres sommets consacrés à la conservation et à l'aménagement durable des forêts tropicales; et
- redynamiser l'OCFSA, une ancienne organisation sous-régionale chargée de la conservation des espèces sauvages.

La Déclaration de Yaoundé a considérablement retenu l'attention de la communauté internationale, notamment celle de l'Assemblée générale des Nations Unies (AG). A sa cinquante-quatrième session, tenue le 22 décembre 1999, l'AG de l'ONU a entériné la résolution 54/214 sur la "Conservation et le développement durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique du Centre", dans laquelle elle accueillait avec satisfaction la déclaration de Yaoundé et invitait "la communauté internationale à soutenir les pays de l'Afrique du Centre dans leurs efforts".

Les progrès du Cameroun

Le Gouvernement camerounais a depuis entamé la mise en oeuvre de la Déclaration de Yaoundé. L'élément clé de ses travaux est le Plan d'action d'urgence pour le secteur forestier (PAU), mis au point par le Gouvernement camerounais en coordination avec la communauté des bailleurs de fonds et signé par le premier ministre du Cameroun, M. Peter Mafany Musongue, le 19 novembre 1999. Il définit 85 actions prioritaires regroupées en neuf sous-secteurs: conservation de la biodiversité; lutte contre le braconnage; unités de gestion durable; réexamen des permis d'exploitation; foresterie communautaire; fonctionnement du ministère de l'environnement et de la foresterie (MINEF); et coordination entre les secteurs. Certaines des actions entreprises depuis sont décrites ci-dessous.

Plan spécial de lutte contre le braconnage: ce plan a été lancé en décembre 1999 et les opérations de terrain ont débuté en janvier 2000.

Création d'aires protégées: Deux nouvelles aires protégées ont été créées: le parc national de Campo Ma'an le long de la frontière entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, et le parc national de Mbam et Kim sur la frontière avec la République centrafricaine. Ces deux parcs couvrent ensemble 681.000 hectares, portant la superficie des aires bénéficiant d'une protection totale à 14% du territoire national. En outre, la forêt de protection de Mengamé, située sur la frontière méridionale avec le Gabon, a été élargie et sa superficie est passée de 65.000 à 130.000 hectares; elle sera gérée sous l'égide du projet de l'OIBT PD 66/01 (F) (entièrement financé en novembre 2001) comme faisant partie d'une aire de conservation transfrontière s'étendant sur presque un million d'hectares.

Nouveaux fonds: Les fonds séparément destinés au développement des forêts et à la faune sylvestre ont commencé à fonctionner en août 1999, après la signature par le premier ministre d'un décret réglementant son application. Depuis cette date, ils ont dispensé des fonds de fonctionnement au secteur forestier.

Audit du secteur forestier: Afin d'entreprendre les réformes fiscales nécessaires et d'améliorer la contribution du secteur forestier au développement économique du Cameroun, le gouvernement a lancé un audit économique et financier du secteur forestier en novembre 1999, en faisant appel à des experts internationaux. L'audit a examiné non seulement la fiscalité du sous-secteur industriel, mais également le régime fiscal décentralisé conçu pour augmenter la contribution du secteur forestier au développement local en milieu rural.

Examen de la fonction publique du secteur forestier: Le Gouvernement camerounais envisage d'entreprendre l'examen

de ses organismes liés au secteur forestier. Le mandat de cet examen a été mis au point avec le concours de la communauté des donateurs.

Elaboration d'un programme pour le secteur forestier: En collaboration avec tous les donateurs intéressés au secteur forestier au Cameroun, le gouvernement a lancé l'idée de développer un programme complet et détaillé pour l'ensemble du secteur. A cette fin, il a conclu un accord avec la Banque mondiale en vue d'obtenir du Fonds pour l'environnement mondial un versement de 600.000 dollars des Etats-Unis. La mise au point de ce programme demandera 18 à 24 mois.

... tout en reconnaissant que la Déclaration de Yaoundé ne remonte qu'à trois ans à peine, il subsiste un sentiment général que les forêts tropicales du Cameroun sont encore menacées et que les procédés de gestion forestière non durable persistent.

Mesures en faveur de foresterie communautaire: Pour améliorer la participation des populations rurales à la gestion des forêts, le gouvernement a mis en place une unité de foresterie communautaire au sein du MINEF afin d'accélérer le traitement des demandes de forêts communautaires soumises par les collectivités rurales. En outre, le MINEF a souscrit à une décision en vue de l'adoption d'un manuel des procédures relatives à la foresterie communautaire, qui devrait alléger les procédures administratives à respecter pour l'attribution et la gestion des forêts communautaires.

Lutte contre l'exploitation illégale: Le gouvernement a pris d'importantes mesures pour améliorer le contrôle et la surveillance des activités d'exploitation. Par exemple, une unité centrale chargée de contrôler les activités d'exploitation a été

La culture environnementale du Cameroun

C'est à travers ses activités de production ou de consommation que l'homme met en évidence son souci de l'environnement. De ce point de vue, on peut dire que la culture de conservation de l'environnement habite la majorité des Camerounais. Prenons à titre d'exemple l'agriculture, une activité vitale pour de nombreux Camerounais. Malgré la diversité géographique et humaine du Cameroun, la pratique de cette activité donne lieu à de nombreuses expressions différentes, mais toutes convergentes de la culture de conservation. C'est ainsi que les paysans de l'Ouest et du Nord Ouest enfouissent les restes des cultures de l'année qui constituent ainsi un engrais vert, ceux de la zone forestière préfèrent les jachères pour permettre aux sols un temps de récupération après les cultures agricoles, et les paysans des Monts Mandara pratiquent la culture en terrasse pour limiter l'érosion.

Ces initiatives de conservation naissent du souci de ne pas provoquer une rupture de l'équilibre écologique qui entraînera un déclin de la productivité et, tôt ou tard, la pénurie et la famine. De plus, l'efficacité des pratiques agricoles favorise le développement des valeurs culturelles et le respect de la terre, de la nature et de la vie en général.

La préservation de bois sacrés dans certaines régions du Cameroun a aussi beaucoup d'importance. En effet, on peut observer que, pour leur assurer une protection absolue, ces bosquets sont considérés comme les demeures des dieux et toute activité y est interdite, y compris le ramassage des bois morts. Cette conception résulte, du moins en partie, de la crainte d'une disparition totale des forêts dans ces régions, qui mettrait en péril la vie de l'homme dans ses relations avec la forêt, et entraînerait la perte de valeurs culturelles et spirituelles. Au Cameroun, la forêt couvre plus de 60% du territoire national. Elle abrite les espèces sauvages, règle le régime des cours d'eau, protège le sol et influence positivement les facteurs du changement climatique; c'est manifestement l'élément clé de la conservation de la biodiversité au Cameroun.

La conservation de l'environnement a, depuis longtemps, une place de choix dans la culture camerounaise, face aux problèmes environnementaux qui surgissent, y compris le déboisement. Grâce à son ouverture d'esprit et à son contact facile avec autrui, le peuple camerounais développera et étendra à coup sûr cette culture, à la faveur des efforts de sensibilisation déployés par la communauté internationale. L'important développement des activités en faveur de la conservation de la biodiversité que l'on observe depuis la conférence de Rio de Janeiro et la grande campagne de sensibilisation se sont fait sentir au Cameroun. Avant ces activités, les Camerounais connaissaient déjà les valeurs alimentaires et médicinales de la biodiversité. Il y a donc une tendance évidente vers une généralisation de l'esprit de conservation de la biodiversité.

La reconnaissance du savoir indigène et le principe du partage du bénéfice commercial, tels qu'enchaînés dans la Convention sur la biodiversité, sont importants pour la vulgarisation des dispositions de celle-ci. C'est dire que le soutien des Camerounais de plus en plus large à la conservation de la biodiversité, résultera en grande partie de la prise en compte de la double valeur économique et écologique.

En tout état de cause, la tendance observée est à un partenariat fort entre le Cameroun et la communauté internationale en faveur de la conservation de la biodiversité, ce qui est une bonne chose, pour un pays d'une diversité biologique fort variée et très riche avec de nombreux foyers d'endémicité.

Mésack Tchana

Parlementaire, Assemblée nationale du Cameroun

La lenteur de l'urgence

Tableau 1: Contribution au plan d'urgence pour le secteur forestier du Cameroun (millions de FCFA)

Sources	Montant budgétisé	Montant transférés en mai 2001
Gouvernement camerounais	5 866	1 238
Donateurs	2 343	93
Total	8 209	1 331

créée au MINEF et placée directement sous la supervision du ministre. De plus, les résultats de la lutte contre l'exploitation illégale sont diffusés par les médias afin d'améliorer la transparence du système.

Appui de la communauté internationale

Le coût du PAU est estimé à 8.209 millions de francs CFA (environ 11 millions de dollars EU en août 2001), dont 5.866 millions (71%) doivent être mobilisés par le Gouvernement camerounais et le reliquat par la communauté internationale. Le tableau 1 montre les montants budgétisés pour le PAU et ceux versés en mai 2001.

Un manque de transparence et de contrôle empêche le secteur forestier de maximaliser sa contribution à l'économie nationale et favorise les activités forestières non durables.

En attendant, l'OIBT continue de contribuer de manière significative à l'amélioration du secteur forestier du Cameroun grâce à des subventions non-remboursables. Deux nouveaux projets financés par le Conseil international des bois tropicaux à sa session de mai/juin 2001 sont venus s'ajouter à un ensemble de projets déjà en cours dans le pays. Un de ces deux projets, "Aménagement intégré des forêts communautaires dans la vallée de la Méfou et Afamba" vise à freiner le déclin et la dégradation des ressources forestières dans cette vallée en faisant participer les collectivités locales à la remise en état des terres dégradées. Un autre projet permettra de moderniser les moyens didactiques et les installations de formation à l'école des Eaux et Forêts de Mbalmayo (voir les sommaires qui figurent dans TFU 9/3, pages 22 et 23). Un troisième projet, destiné à soutenir la création d'un refuge transfrontière de gorilles, à cheval entre le Cameroun et le Gabon, a été financé en novembre dernier (voir page 18 de la présente édition).

Le manque de soutien de la part des bailleurs de fonds du PAU est décevant, en particulier vu l'importance attachée par l'Assemblée générale des Nations Unies à la Déclaration de Yaoundé.

Évaluation

La Déclaration de Yaoundé a créé une dynamique d'incitation à la conservation et à l'aménagement durable des forêts tropicales du Cameroun. Ces efforts devraient se poursuivre.

Néanmoins, tout en reconnaissant que la Déclaration de Yaoundé ne remonte qu'à trois ans à peine, il subsiste un sentiment général que les forêts tropicales du Cameroun sont encore menacées et que les procédés de gestion forestière non durable persistent. Les obstacles et les problèmes comprennent ceux décrits ci-après.

Exécution inadéquate du PAU: Le PAU présente une bonne vue d'ensemble des mesures qui doivent être prises à court terme pour améliorer le secteur forestier. Hélas, quelques-unes seulement de ces actions ont été mises en application sur le terrain. Jusqu'en mai dernier, moins de 20% du plan avait été financé; le Gouvernement camerounais et les donateurs n'ont fourni qu'une petite proportion des fonds promis. L'exécution insuffisante du PAU soulève des inquiétudes concernant la capacité du gouvernement de mettre en application un programme global pour le secteur forestier. Le manque de soutien de la part des bailleurs de fonds du PAU est décevant, en particulier vu l'importance attachée par l'Assemblée générale des Nations Unies à la Déclaration de Yaoundé.

Faible capacité du gouvernement de contribuer au financement des projets: De nombreux projets approuvés par des donateurs pour le secteur forestier sont conçus de telle manière que le Gouvernement camerounais doit fournir sa propre contribution pour qu'ils puissent être mis en oeuvre. Ces projets sont souvent retardés à cause des difficultés du gouvernement à les financer. Beaucoup d'autres besoins pressants se font concurrence pour obtenir non seulement des fonds mais aussi le concours de ressources humaines insuffisantes.

Lenteur des procédures: Les accords entre le gouvernement du Cameroun et les bailleurs de fonds sont soumis à un ensemble de procédures administratives, qui sont exécutées lentement et retardent le démarrage des projets. De même, le cadre juridique et administratif des prises de décisions en matière de foresterie au Cameroun est une source importante de retard, même pour les propres opérations du gouvernement.

Manque de contrôle adéquat des opérations forestières: La conservation et l'aménagement durable des forêts exigent des niveaux de contrôle adéquats pour toutes les opérations. C'est particulièrement vrai au Cameroun, où l'exploitation contribue dans des proportions non négligeables à l'économie nationale. Un manque de transparence et de contrôle empêche le secteur forestier de maximaliser sa contribution à l'économie nationale et favorise les activités forestières non durables. Il est impératif d'intensifier la lutte contre l'illégalité et la corruption dans le secteur.



Un espoir déçu: un travailleur désherbe une plantation d'enrichissement dans une forêt décimée par le feu au Kalimantan oriental. Les plantations d'enrichissement dans les forêts tropicales ne pourront pas bénéficier du Mécanisme pour un développement propre. *Photo: A. Sarre*

Par contraste, le potentiel pour des projets de restauration forestière est considérable. Ainsi, les territoires à vocation forestière légale de production ou de conservation du domaine permanent sont souvent très dégradés; en Côte d'Ivoire seulement, ils couvriraient 1,5 millions d'hectares. Selon une étude de l'OIBT réalisée il y a un peu plus d'une décennie, 70 millions d'hectares de forêts déjà exploitées dans la région Asie-Pacifique demandaient à être réhabilités. Vu un rythme de dégradation forestière supérieur aux efforts de restauration, la superficie des forêts dégradées a certainement augmenté depuis; sous l'ensemble des tropiques, des centaines de millions d'hectares seraient ainsi concernés. Des plantations d'enrichissement dans de tels espaces dégradés devraient être relativement aisées à entreprendre et permettre simultanément de stimuler les fonctions régénératrices des forêts, de contribuer à la gestion forestière durable et donc au développement durable, tout en fixant d'importantes quantités de carbone additionnelles.

J'estime que les principes adoptés à la CDP 6-II et leurs modalités d'application (qui restent à définir) pour l'éligibilité des projets par le MDP, vont constituer un cadre suffisamment strict et contraignant pour prévenir les abus qui pourraient découler d'une extension des 'restaurations du couvert végétal' aux pays en développement. En particulier, les protocoles de suivi et les évaluations certifiées du référentiel (c.-à-d. de l'évolution sans projets) qui seront exigés devraient permettre de s'assurer que les absorptions de CO₂ sont bien additionnelles et réelles. En tout état de cause, les difficultés concevables pour déterminer, puis mettre en oeuvre les modalités d'application des principes agréés ne devraient pas constituer une objection suffisante à l'adoption d'un MDP un peu plus équitable dans ses fondements.

Un compromis de plus?

Les organisations de défense de l'environnement se sont montrées intransigeantes pour que les activités forestières prises en compte par le MDP soient limitées strictement aux boisements et aux reboisements, à l'exclusion de la gestion forestière ou de la restauration du couvert végétal. Un compromis envisageable serait de mettre au bénéfice des crédits carbone au moins les plantations d'enrichissement assorties d'une obligation d'approvisionner le marché en bois énergie en substitution durable de combustibles fossiles. L'expérience qui aurait pu être acquise en matière de réalisation et de suivi de tels projets pour répondre

à la première période d'engagement aurait pu ouvrir pour les suivantes la voie aux plantations d'enrichissement d'autres types (pour la production de bois d'oeuvre, le maintien de la biodiversité ou une simple conservation).

L'ajout des restaurations forestières aux projets de boisement et reboisement dans le MDP, impliquerait dans une étape ultérieure de déplacer quelque peu la ligne de démarcation du compromis de Marrakech. Cela peut bien avoir un certain coût politique additionnel; celui-ci devrait cependant être compensé par l'avantage de supprimer une discrimination à l'encontre des pays en développement et d'offrir un potentiel pour une plus importante contribution de ces derniers à la lutte contre les changements climatiques. Toutes les parties prenantes concernées, y compris les partenaires au financement de la gestion durable, devraient gagner à une meilleure valorisation des forêts tropicales dégradées par des activités de restauration et l'octroi de crédits carbone.

Marrakech a confirmé Bonn pour ce qui est de l'admission des seuls boisements et reboisements au MDP. Vu l'importance des forêts tropicales dégradées, on peut se demander s'il ne conviendrait pas d'adapter les définitions qui doivent encore être arrêtées pour ce mécanisme, de telle sorte que l'introduction d'arbres visant à la restauration de telles forêts puisse être considérée juridiquement comme valant pour reboisements. A partir d'un certain seuil de couverture dégradée, les terres ne portant plus que des vestiges de forêt ne pourraient-elles pas être classées comme terrains éligibles pour des reconversions en terres forestières au sens du Protocole?

Adaptation d'un article paru début octobre 2001 sur: <http://www.mysunrise.ch/users/agabus/effendi/carbon/marakech.html>

Prise de position de l'OIBT sur le respect des lois forestières

Les pays membres de l'OIBT sont convenus de collaborer pour renforcer la capacité des pays tropicaux de lutter contre la délinquance forestière

DANS une décision qualifiée par d'aucuns d' 'historique', le Conseil international des bois tropicaux a récemment lancé une série d'initiatives pour renforcer l'application de la loi forestière et pour enrayer le commerce illicite du bois.

Cette décision, parmi les sept décisions de fond prises à la 31^{ème} session du Conseil, tenue en Yokohama (Japon) du 29 octobre au 3 novembre 2001, reconnaît que tous les pays et l'OIBT ont un rôle à jouer dans la lutte contre les activités qui minent la gestion durable des forêts. Elle souligne le rapport qui existe entre l'aménagement forestier durable et l'accès au marché des produits ligneux tropicaux et met le doigt sur la nécessité de promouvoir "la production durable de bois et l'accès adéquat aux marchés de consommation, en visant à augmenter de manière sensible les revenus et les avantages qu'en tirent les gouvernements, les propriétaires des forêts, l'industrie et les populations locales".

Cette décision prévoit des ressources financières afin d'aider les pays qui les sollicitent à remédier aux problèmes de récolte non durable de bois, de respect des lois forestières et du commerce illégal de bois tropicaux. En outre, l'Organisation entreprendra l'étude des systèmes de rapport des statistiques commerciales dans des pays sélectionnés, en vue de cerner les problèmes, de recommander les mesures permettant de renforcer ces systèmes et de traiter des exemples apparents du commerce illégal (voir les modalités de cette étude dans l'encadré ci-dessus). Une autre étude portera sur les questions ayant des incidences sur l'accès au marché des bois tropicaux.

Le nouveau Plan d'action de l'OIBT

Au cours de cette session également, le Conseil a entériné un document intitulé Plan d'action de Yokohama, qui orientera les travaux de l'Organisation durant les cinq années à venir.

Ce plan, qui couvre la période de 2002 à 2006, a été mis au point après des concertations exhaustives entre les gouvernements membres, les organisations écologistes non gouvernementales, les secteurs commercial et industriel du bois, et d'autres organismes internationaux. Son but est d'accélérer les progrès vers la réalisation d'exportations de bois et de produits ligneux

Mandat des études sur les données d'exportation et d'importation

1. Passer en revue les statistiques commerciales de pays sélectionnés, disponibles auprès de l'OIBT et d'autres sources.
2. Préparer un bref rapport pour chaque pays faisant état de la nature et de l'ampleur des écarts constatés à l'issue de cet examen initial.
3. En fonction de l'examen initial, effectuer des missions dans les pays sélectionnés pour enquêter sur les dispositifs de communication des statistiques du commerce. Ces missions devraient comporter:
 - Un examen global des dispositifs de communication statistique employés, en rendant compte du degré de détail dans les données communiquées.
 - Un examen des différents produits pour lesquels ont été mis au jour des écarts sensibles, et comprenant une analyse des différentes déclarations en douanes
 - Une recherche sur les effets des différentes normes de mesure et grilles de paramètres en usage dans les rapports (par exemple: systèmes d'échelle, systèmes de notation, périodicité des rapports, etc.).
 - Une recherche sur les erreurs de classification dans les produits et les codes de produits (par exemple: sciages, moulurages, conifères, non conifères).
 - Une recherche sur un éventuel commerce 'triangulaire' dans lequel la destination figurant dans les connaissements et/ou la déclaration en douanes diffère de la destination réelle.
 - L'identification d'éventuels prix de transit en recourant à l'analyse des valeurs unitaires moyennes dans les expéditions, et d'autres données pertinentes.
 - Comparaison des facteurs de conversion (poids/surface/pièces en volume).
 - Identification des domaines pouvant faire l'objet d'autres recherches.
4. Préparer un rapport résumant les problèmes identifiés et recommander des mesures à prendre par les pays et l'OIBT en vue de renforcer les dispositifs de communication statistique et de traiter les cas où apparaît un commerce illicite.
5. Présenter le rapport au Conseil à sa trente-troisième session (Novembre 2002).

tropicaux issus de sources rationnellement aménagées. Il comporte six objectifs principaux:

- "Améliorer la transparence du marché international des bois;
- Promouvoir les bois tropicaux issus de sources en gestion durable;
- Soutenir les activités destinées à sécuriser le domaine forestier tropical;
- Promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales;
- Promouvoir la transformation accrue et secondaire des bois tropicaux à partir de sources durables; et
- Améliorer la rentabilité des transformations et de l'utilisation des bois tropicaux issus de sources durables."

Selon la présidente du Conseil, Mme Josefina Takahashi, le nouveau Plan d'action reflète le vaste domaine d'intervention de l'Organisation.

Attribution de bourses

Vingt-quatre bourses se montant à un total de 136.633 dollars EU ont été attribuées à la 31^{ème} session du Conseil international des bois tropicaux en octobre/novembre 2001. Les candidats retenus ont été:

M. Andrés Fernando Vargas Flores (Bolivie); **Mme Julienne Hortense Nnomo Nnomo** (Cameroun); **M. Patrick James Ebanje** (Cameroun); **Mme Ana María Gutiérrez Uribe** (Colombie); **M. Roman Ospina Montealegre** (Colombie); **M. Hanson Kwadzo Agboso** (Ghana); **M. Yaw Boakye Agyeman** (Ghana); **Mme Dinah Efua Bosu** (Ghana); **M. Roger Damien Cardoso** (Ghana); **Dr Kadiroo Jayaraman** (Inde); **Mme Prakriti Srivastava** (Inde); **M. Panna Ram Siyag** (Inde); **Mme Noor Farkhah Haneda** (Indonésie); **Dr Adi Djoko Guritno** (Indonésie); **Mme Lay Lee Ong** (Malaisie); **M. Aung Myint** (Myanmar); **M. Krishnahari Homagain** (Népal); **M. Shiromani Gyawali** (Népal); **Mme Lucía Haydee Carhuapoma Pastor** (Pérou); **M. Juan Carlos Guzmán Carlín** (Pérou); **M. Joseph Mizingou** (République du Congo); **Dr John Benjamin Sales** (R-U); **Dr Caroline Jeanine Stem** (Etats-Unis); **M. Pablo Michel Angés G. Ninin Jeandrain** (Venezuela).

Une mission de l'OIBT a 'recommandé l'interdiction des exportations de grumes indonésiennes'

En octobre dernier, l'Indonésie a institué une interdiction indéfinie de l'exportation de grumes, conformément à une recommandation faite par une mission de l'OIBT dans ce pays.

Selon Dr Untung Iskandar, porte-parole pour le gouvernement indonésien, le décret promulguant l'interdiction, signé le 8 octobre après une réunion entre Dr. B.C.Y. Freezailah, chef de la mission, et le ministre des forêts, Dr. Prakoso, sera maintenu indéfiniment, mais il fera l'objet d'un réexamen périodique.

Dr Iskandar a pris la parole à la 31ème session du Conseil international des bois tropicaux, après la présentation du rapport de la mission par Dr Freezailah et le rapporteur, Dr Cherukat Chandrasekharan.

Cette mission, autorisée par le Conseil en novembre 2000, a rendu compte d'un éventail de questions concernant l'aménagement forestier en Indonésie. Celles-ci portaient sur des mesures qui permettraient de réduire au minimum l'exploitation illégale et sur des propositions visant à restructurer l'industrie forestière.

Elle a constaté que la forme la plus dévastatrice d'exploitation illégale était imputable à ceux qui voulaient convertir la forêt en plantations, essentiellement de palmiers à huile, causant la destruction totale de la biodiversité forestière. Bien que cette conversion soit illégale, a confirmé la mission, elle est souvent tacitement acceptée ou tolérée sans discernement. Le vol direct de bois à des fins commerciales, souvent perpétré de connivence avec des éléments malhonnêtes des forces de l'ordre (armée, marine, police et fonctionnaires dans le domaine forestier) est une autre forme d'exploitation illégale.

La mission a également cerné des problèmes considérables dans les industries forestières du pays. Ainsi, il y a une surcapacité de production énorme de contreplaqué: la demande de grumes pour alimenter les usines locales dépasse maintenant le double de la possibilité annuelle autorisée dans la forêt naturelle. Qui plus est, le taux de conversion dans la plupart des installations de transformation est faible comparé à la normale dans le monde, ce qui compromet la possibilité de concurrence de ces installations sur le marché mondial si elles ne sont plus protégées contre les forces du marché. Cette situation a créé une forte demande de bois illicite qui, à moins d'être corrigée, finira par entraîner à la fois la destruction des forêts et l'effondrement des industries.

Plusieurs membres du Conseil ont contesté la proposition de la mission concernant l'interdiction d'exporter des grumes parce qu'elle serait contraire à un développement efficace du secteur de la transformation du bois du pays. Cependant, selon Dr. Freezailah, la situation actuelle en Indonésie est exceptionnelle et exige des mesures exceptionnelles. L'interdiction pourrait être levée à un stade ultérieur lorsque la situation se sera améliorée.

Outre l'interdiction sur les grumes, la mission a formulé d'autres recommandations de toutes sortes qui visent à trouver des solutions à court, moyen et long termes aux problèmes du secteur forestier indonésien.

Le Conseil a décidé d'aider à diffuser les résultats de la mission dans l'ensemble de l'Indonésie et a encouragé le gouvernement à soumettre des propositions de projets visant à mettre en oeuvre les recommandations, y compris celles qui portent sur l'exploitation illicite.

Pour obtenir un exemplaire du rapport de mission, s'adresser à: M. Collins Ahadome, responsable de l'information: itto@itto.or.jp ou consulter le site www.itto.or.jp/ittcdd_ses/thirty_first_sessions.html

"Les enjeux que nous avons fixés sont comme autant de défis," a-t-elle affirmé, "mais la mise en gestion durable des forêts tropicales et l'instauration d'un commerce durable du bois n'en requiert pas moins de notre part".

"L'accélération des progrès dans ce domaine", a-t-elle ajouté, "passe par des efforts accrus des pays membres.

"Les membres producteurs doivent travailler d'arrache-pied à élargir leurs capacités de gérer leurs forêts de manière durable et de développer des industries forestières durables et profitables; les membres consommateurs doivent accroître leur soutien à ces efforts, par une assistance directe certes, mais aussi en facilitant le commerce des bois issus de sources pérennisées. Et l'Organisation elle-même doit faire preuve d'un dynamisme particulier pour maintenir ses exigences de qualité très élevées face à ce qui représente sans aucun doute une charge de travail accrue".

Financement de projets à concurrence de 9 millions de dollars

En outre, le Conseil a décidé à cette session de financer 17 projets, 12 avant-projets et 9 autres activités représentant un total de 8,96 millions de dollars des Etats-Unis. Un des projets financés était conçu pour soutenir la mise en oeuvre d'un programme national d'inventaire et de surveillance des forêts en Bolivie. Un autre permettra de créer un refuge transfrontalier de gorilles sur la frontière entre le Cameroun et le Gabon. Et un troisième poursuivra un projet entrepris depuis longtemps au Sarawak pour améliorer les pratiques d'extraction du bois et pour déterminer la faisabilité de l'aménagement forestier durable.

Les contributions financières versées à cette session par les gouvernements du Japon, de la Suisse, des Etats-Unis, de l'Australie, de la République de Corée et de la Suède, ainsi que par l'intermédiaire du Fonds pour le partenariat de

Bali, portent à 230 millions de dollars environ le total du financement prévu par l'Organisation pour les projets et autres travaux. Les projets de l'OIBT sont pour la plupart mis à exécution dans des pays où la forêt tropicale couvre d'importantes superficies et destinés à renforcer la capacité de ces pays de pérenniser leurs forêts et de développer une industrie et un commerce du secteur forestier.

Dans d'autres décisions, le Conseil est convenu de soutenir un atelier dont l'objectif sera de développer une ébauche de plan de travail en faveur des écosystèmes de mangrove, tandis que certains pays bénéficieront d'une assistance pour élaborer des systèmes fiables pour l'audit des critères et indicateurs de gestion forestière durable de l'OIBT.

L'industrie du meuble aux Etats-Unis va sûrement traverser une période difficile à cause de la concurrence croissante des meubles importés, y compris ceux des pays tropicaux

par Stefan Wille¹ et Mike Adams²

¹Groupe AKTRIN de centres d'information

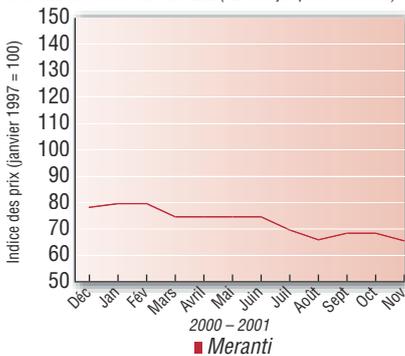
Etats-Unis
aktrin@aktrin.com

²Secrétariat de l'OIBT

Yokohama
itto-mis@itto.or.jp

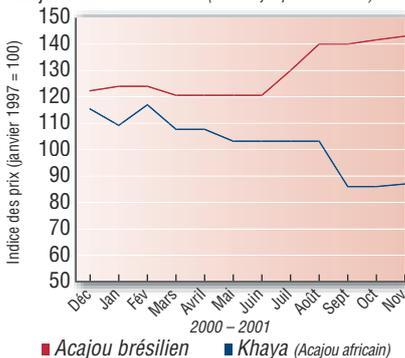
A la baisse

Tendances des prix FOB des sciages tropicaux pour le meranti de l'Asie du Sud-Est (12 mois jusqu'en novembre)



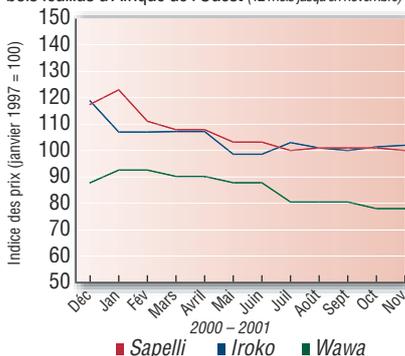
L'acajou

Tendances des prix FOB des sciages tropicaux pour l'acajou africain et brésilien (12 mois jusqu'en novembre)



A la baisse aussi

Tendances des prix FOB des sciages tropicaux pour les bois feuillus d'Afrique de l'Ouest (12 mois jusqu'en novembre)



CE QU'ON a pu lire récemment dans la presse commerciale de l'industrie du meuble aux Etats-Unis est assez déprimant. Les sociétés qui fabriquent des meubles depuis des générations—Athens, Bassett, Broyhill, Century, Ethan Allen, Kimball, Lane, La-Z-Boy, Lexington, Pulaski et Universal, pour n'en citer que quelques-unes—ont fermé ou projettent de fermer des usines. Les communiqués de presse de nombreux fabricants de meubles des Etats-Unis sont pleins de mots comme 'restructurer', 'réorganiser' et 'améliorer' alors qu'ils tentent de réduire les coûts et de réaliser de nouveaux bénéfices.

Une analyse effectuée par le correspondant de l'OIBT aux Etats-Unis sur les questions commerciales donne à penser que les producteurs des pays tropicaux de l'OIBT qui exportent des meubles sont en train de gagner une part considérable du marché aux Etats-Unis. En effet, c'est en grande partie la croissance des importations de meubles qui précipite les changements radicaux actuellement constatés dans l'industrie du meuble des Etats-Unis. Les meubles importés représentent déjà plus de 34% de toutes les ventes de meubles dans ce pays, et les analystes disent que nous n'avons vu qu'une partie infime de la réalité concernant les importations.

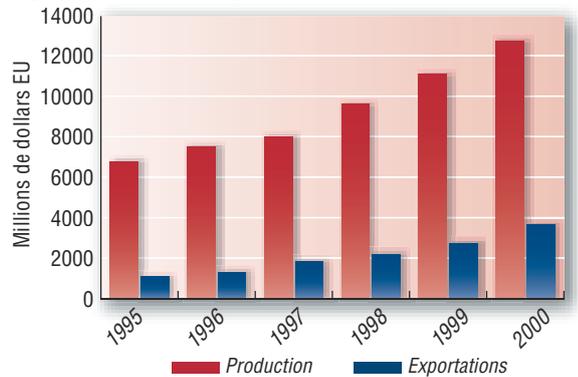
Il y a plusieurs années, de nombreux observateurs de cette industrie prédisaient que les importations, particulièrement des producteurs tropicaux, joueraient un plus grand rôle sur les marchés des Etats-Unis. Cependant, peu d'entre eux avaient prévu la vitesse à laquelle ces changements interviendraient ni les incidences qu'ils auraient sur l'industrie du meuble. Ils pensaient pour la plupart que les importations ne concerneraient que la gamme inférieure du marché, parce que les nouveaux fournisseurs d'outre-mer ne seraient pas à même de satisfaire les exigences de qualité et de services du consommateur américain. Or la fermeté du dollar, le bas niveau des salaires outre-mer, de nouveaux investissements dans la production étrangère et un marketing agressif de la part des pays exportateurs sont autant d'éléments qui se sont conjugués pour accélérer l'allure de ces changements.

Ainsi, on estime que 50 à 75 fabriques de meubles des Etats-Unis ont fermé au cours des six premiers mois de 2001: d'après le Département du travail, ne serait-ce que durant la période de janvier à avril 2001, il y a eu 98 cas des licenciements en masse (50 employés ou plus) dans l'industrie du meuble. Au total, 10.205 emplois ont disparu. Les observateurs de l'industrie ont cité les marchés conclus avec l'étranger et la concurrence de l'étranger

comme raisons principales de la plupart des fermetures. Les fabricants de meubles bien connus aux Etats-Unis, tels que Century, Hammery, Pulaski, importent maintenant plus de 50% de ce qu'ils vendent. Même Stanley and Richardson Brothers Co, après avoir longtemps hésité à importer, a cédé à la pression et s'y est résigné.

Echelle de prospérité

Figure 1: Production et exportations de meubles de la Chine



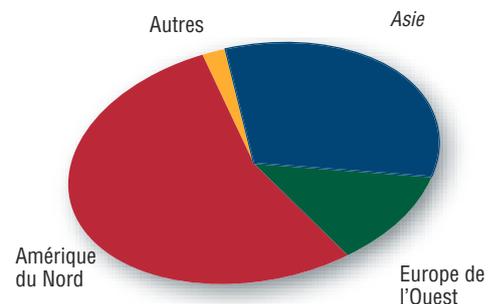
Source: OIBT

La croissance de la Chine

La croissance de la fabrication et des exportations de meubles de Chine a été phénoménale (Figure 1); la production a doublé de valeur entre 1995 et 2000. Plus de la moitié des exportations chinoises de meubles sont destinées aux Etats-Unis (Figure 2): en 2000, 29% de tous les meubles importés aux Etats-Unis et 8% de tous les meubles vendus avaient été manufacturés en Chine. Les importations de meubles en bois de la Chine sont passées de 69 millions de dollars en 1992 à 1,7 milliard en 1999. En fait, ces importations ont augmenté de plus de 30% par an au cours des six dernières années, y compris une progression de 45% l'année dernière. La Malaisie, la Thaïlande et l'Indonésie ont aussi enregistré des taux de croissance impressionnants de leurs exportations.

Vers l'Amérique

Figure 2: Exportations de meubles de la Chine par destination



Source: OIBT

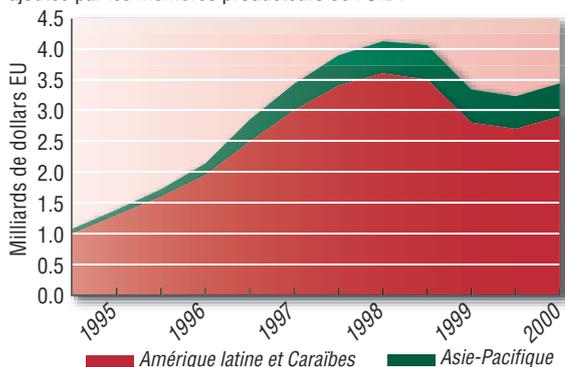
Et pourtant, peu de gens aux Etats-Unis comprennent toutes les conséquences que les importations de meubles entraîneront pour l'industrie des bois débités feuillus du pays. Les arguments les plus courants semblent être "qu'elle devra continuer d'acheter notre bois débité car il est le meilleur", ou bien "que les producteurs d'outre-mer ne produisent pas la qualité de bois débité que les acheteurs exigent". Mais est-ce simplement la manifestation d'une politique de l'autruche? En fait, les concurrents de par le monde améliorent leur qualité, et les avantages dont les cultivateurs et les fabricants des Etats-Unis ont bénéficié pendant si longtemps s'érodent rapidement.

Les fabricants de meubles chinois, par exemple, ont énormément amélioré la qualité ces dernières années. La plupart appliquent des techniques et utilisent des machines plus avancées que celles que l'on trouve dans l'usine de meubles moyenne aux Etats-Unis. Ils ne peuvent plus être mis hors jeu sous prétexte que ce sont des fournisseurs bas de gamme; en fait, plusieurs fabriques de meubles chinoises (en co-entreprises ou nationales à 100%) s'efforcent même de pénétrer dans les marchés haut de gamme des Etats-Unis.

Bien que la Chine soit le principal producteur de meubles en Asie, des usines sont également construites dans d'autres pays asiatiques. Au Vietnam, le gouvernement recherche agressivement des capitaux étrangers pour investir dans la construction de fabriques de meubles et d'autres installations industrielles. De même, la capacité de production de meubles s'accroît en Malaisie, en Thaïlande et en Indonésie, ainsi qu'en Amérique latine, notamment au Brésil: la figure 3 prouve que les exportations à valeur ajoutée des pays producteurs de l'OIBT ont bénéficié d'une croissance extraordinaire au cours de la dernière décennie, même si l'on tient compte d'un fléchissement vers la fin des années 90 à cause de la crise financière asiatique. Une main-d'oeuvre peu coûteuse, instruite et très capable d'être formée est abondante dans la plupart de ces pays.

Produits transformés

Figure 3: Exportations des produits ligneux transformés à valeur ajoutée par les membres producteurs de l'OIBT



Source: OIBT

Non seulement les exportations asiatiques ont des incidences sur les industries du meuble des Etats-Unis et du Canada, mais elles en ont également sur celles d'autres pays développés, tels que le Japon, la Corée, l'Allemagne, l'Espagne et la France, ce qui à son tour se répercute indirectement sur les producteurs nord-américains en réduisant la demande de bois débité, d'éléments, de panneaux et de placages de feuillus des Etats-Unis.

Quel est l'avenir du bois débité des Etats-Unis?

Jusqu'à récemment, près du quart de la production annuelle de bois feuillus des Etats-Unis (3,4 milliards de pied-planches) a été utilisé pour la fabrication de meubles. Les entreprises ayant soit réduit le rendement soit transféré la production à l'étranger, leur utilisation de bois feuillus nord-américains a diminué dans des proportions correspondantes. Les analystes estiment que les livraisons de bois feuillus à l'industrie intérieure de meubles ont baissé de près de 30% au cours des deux dernières années. Si une partie de ce déclin est imputable au ralentissement de l'économie, il est en grande partie lié directement à l'augmentation des importations de produits finis. On estime que les volumes

utilisés diminueront encore de 20% dans les deux années à venir. Dans ce cas, les négociants auront vu leur marché se rétrécir de moitié en l'espace de quatre ans et ils devront trouver de nouveaux acquéreurs pour plus de 1,5 milliard de pied-planches de bois débité.

En ce qui concerne les producteurs nord-américains de bois feuillus, certains pourraient dire que la réponse est simple—il suffit d'expédier davantage de bois débité vers l'Asie puisque c'est là que les meubles sont fabriqués. Il ne faut pas oublier cependant que les fabricants asiatiques ont commencé à se fournir en bois débité et en grumes auprès de pays d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Europe de l'Est. Les expéditions de meubles chinois se sont multipliées à un rythme beaucoup plus rapide que les exportations nord-américaines de bois débité vers ce pays, ce qui confirme que la Chine se procure un plus grand pourcentage de son bois feuillu débité dans d'autres régions du monde. Qui plus est, les fabricants de meubles asiatiques remplacent de plus en plus les bois durs par le pin. Si la Russie poursuit le développement de son infrastructure, elle pourrait devenir un fournisseur bien plus important de bois débité et de grumes pour l'Asie. En définitive, il est peu probable que les marchés asiatiques pourront absorber la totalité des volumes de bois débité précédemment écoulés auprès de l'industrie du meuble des Etats-Unis.

Les importations de meubles asiatiques continueront probablement à se développer et la production intérieure poursuivra son déclin. D'ici une dizaine d'années, il ne restera probablement qu'un petit nombre de fabricants dans le pays, vraisemblablement les producteurs d'articles haut de gamme offrant un service personnalisé et une livraison rapide; d'autres fabricants de meubles des Etats-Unis transféreront leur production en Asie de l'Est et du Sud-Est et axeront leurs activités sur la commercialisation et la distribution dans le marché intérieur. Cependant, à mesure que les marchés mûriront, les détaillants de meubles s'approvisionneront sans doute de plus en plus directement auprès de fabricants étrangers basés outre-mer, en contournant totalement les entreprises basées aux Etats-Unis.

Cet article s'inspire, après autorisation, de l'information donnée dans l'édition de juin 2001 de Weekly Hardwood Review et par le groupe AKTRIN de centres d'information aux Etats-Unis.

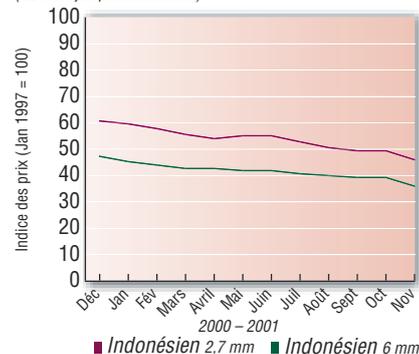
Conférence sur la Chine

L'OIBT a décidé d'apporter son soutien à une conférence sur les marchés des bois et des produits du bois, qui se tiendra en mars prochain à Beijing. Les débats seront axés sur les perspectives des marchés des bois en Chine et sur ce qu'elles signifient pour les pays producteurs comme la Malaisie, le Brésil, la Russie, les Etats-Unis et l'Indonésie. Il est prévu qu'y participeront des représentants de services gouvernementaux chinois, de négociants de bois, de fournisseurs et de fabricants de secteurs très divers.

Des précisions peuvent être obtenues en contactant l'adresse indiquée en page 31 à la date du 11-12 mars 2002, 2nd China Timber & Wood Products Markets 2002 Conference.

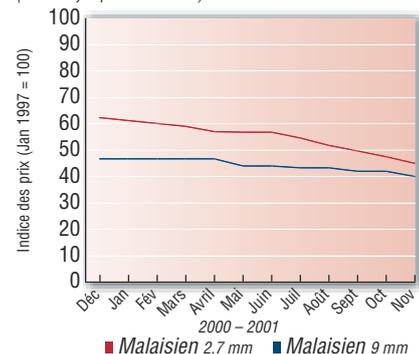
Conjoncture défavorable (1)

Tendances des prix du contreplaqué indonésien (12 mois jusqu'en novembre)



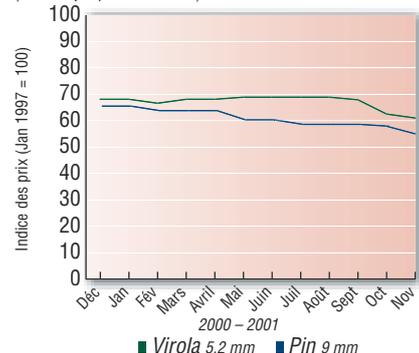
Conjoncture défavorable (2)

Tendances des prix du contreplaqué malaisien (12 mois jusqu'en novembre)



Conjoncture défavorable (3)

Tendances des prix du contreplaqué brésilien (12 mois jusqu'en novembre)



Une boursière de l'OIBT qui poursuit des études ethnobotaniques affirme que la protection des espaces boisés par les autochtones Ifugao des Philippines aiderait à conserver la biodiversité de cette région

par **Merilyn T. Rondolo**

Forestry and Environment Research Division

Philippine Council for Agriculture, Forestry and Natural Resources Research and Development

Los Baños, Laguna 4030, Philippines

t 63-49-536 0017

f 63-49-536 0016

merilyn@ultra.pcarrrd.dost.gov.ph



Le devenir d'un espace boisé: ce *muyung* dans la province d'Ifugao est important mais il risque de disparaître dans quelque temps.

Photo: M. Rondolo

EN 1993, les Philippines, pays d'une extraordinaire diversité, a ratifié la Convention sur la diversité biologique, aux termes de laquelle tous les pays sont tenus de gérer de manière durable leurs ressources biologiques. Mais comment ceux qui sont chargés d'administrer les ressources biologiques et de prendre des décisions peuvent-ils élaborer un bon programme pour la conservation de la biodiversité du pays s'ils n'ont qu'une connaissance limitée de celle-ci?

En plus de cette remarquable diversité, l'archipel des Philippines compte plusieurs communautés culturelles autochtones possédant une vaste connaissance de leur environnement, notamment pour ce qui concerne l'identification, l'utilisation et la gestion des ressources biologiques. Ces connaissances pourraient servir à favoriser le développement de plans pour la conservation de la biodiversité.

Les Ifugaos sont les autochtones de la province d'Ifugao, située dans les montagnes de l'île philippine de Luçon. C'est un fait bien connu que les habitants d'Ifugao pratiquent la riziculture irriguée en zone montagneuse ('rizières en terrasses'), la sculpture du bois (en articles de qualité pour l'exportation), et la gestion de leurs espaces boisés. Les petits peuplements forestiers, appelés localement *muyung* ou *inalahan* sont des forêts secondaires ou des forêts jardinées gérées par des particuliers.

Familles utiles

Tableau 1: Utilisations de plantes poussant dans les espaces boisés de la communauté d'Ifugao (Philippines)

Utilisation	Nombre de familles de plantes	Familles d'utilisation courante	Parties de la plante utilisées
Aliment	36	Myrtacées, Palmiers	Fruits, feuilles, tubercules, pousses, fleurs, tiges, bourgeons, graines
Bois de feu	43	Moracées, Euphorbiacées	Tiges et branches des arbres et tiges des plantes de bambou
Construction de logements	36	Euphorbiacées	Tiges et branches des arbres et tiges des plantes de bambou
Médicaments	28	Asters	Feuilles, sève, tige, écorce, fruits et fleurs
Remèdes vétérinaires	12	Musacées	Feuilles, fruits, graines et sève
Sculpture du bois	5	Méliacées	Branches et tiges

Ma thèse de doctorat (Rondolo 2000) m'a permis de constituer un dossier sur la connaissance des plantes et les pratiques des habitants d'Ifugao et d'étudier les menaces qui pèsent sur ces ressources. Dans cet article, je récapitule certains des résultats que je devais plus tard présenter aux parties prenantes lors d'une série d'ateliers dans la communauté d'Ifugao, réalisés avec l'aide d'une bourse de l'OIBT.

But et objectifs

Le but principal de ma recherche était d'aider les responsables des ressources végétales et les décideurs à préparer un plan pour la conservation de la diversité floristique d'Ifugao. Ce plan devait tenir compte à la fois des ressources phylogénétiques et culturelles de la province et des menaces qui pèsent sur ces ressources. Mes objectifs étaient:

- d'identifier les plantes utiles d'Ifugao;
- de documenter l'identité, les utilisations et les méthodes de culture des plantes moins connues; et
- de cerner les dangers qui les menacent.

Méthodes

J'ai choisi comme interlocuteurs soixante-sept propriétaires d'espaces boisés qui étaient disposés à participer à l'étude. L'étude était axée sur les plantes utilisées pour la confection de paniers et d'autres récipients et servant d'aliments, de bois de feu et matériaux de construction, de produits médicinaux et remèdes vétérinaires et pour la sculpture sur bois. Les connaissances des propriétaires de ces bosquets ont été déterminées au cours des inventaires de leurs différentes parcelles, à l'aide de questionnaires préalablement testés. L'information rassemblée comprenait: les noms des plantes, leur forme de croissance, la partie utilisée, l'état de leur culture, leur utilisation, les animaux traités (dans le cas de plantes utilisées comme remèdes vétérinaires) et les méthodes de cueillette, de préparation et, le cas échéant, de cuisson.

Pour l'inventaire des espaces boisés, 67 parcelles mesurant chacune 25 m x 25 m ont été délimitées et ont fait l'objet d'un échantillonnage détaillé. Ces parcelles étaient situées au centre de

chaque espace boisé afin de réduire au minimum l'effet de lisière. Des spécimens de plantes ont été récoltés, séchés et identifiés par des systématiciens du Bureau de recherche et développement des écosystèmes (ERDB) et de l'Institut de recherche et développement des produits forestiers de Los Baños à Laguna.

Résultats

Composition floristique des espaces boisés

De façon générale, les espaces boisés contenaient 264 espèces végétales, pour la plupart des espèces locales, appartenant à 71 familles de plantes. La famille des euphorbiacées était la plus courante (24 espèces), suivie des moracées (famille des figuiers ou des fruits à pain), des méliacées, des légumineuses (famille des pois), des poacées (famille d'herbes), des anacardiées (famille des mangues) et des rubiacées. Le nombre d'espèces recensées par parcelle allait de 13 à 47 (30 en moyenne); elles étaient pour la plupart endémiques dans la région.

Système de classification des Ifugaos

À l'insu de la plupart des étrangers, les Ifugaos ont leur propre système de classification des plantes. Ils emploient le terme *tuboh* (pousses sorties du sol) pour désigner les plantes et les différencier des animaux. Ils classent les plantes en fonction de caractéristiques taxo-morphologiques et selon leur utilisation. En particulier, leur système de classification des rotangs est plus détaillé et précis que celui d'un systématicien qualifié.

Utilisations des plantes des espaces boisés

Sur les 264 espèces de plantes, 234 sont considérées utiles (nombreuses étant celles qui sont employées sous plusieurs formes). Quant aux autres (essentiellement des herbes), aucun usage connu n'a été signalé. Le *tableau 1* résume certaines des données recueillies.

Tous les espaces boisés contenaient des plantes servant de bois de feu, de matériaux de construction, d'aliments et de remèdes médicinaux. Des plantes à usage vétérinaire étaient présentes dans la plupart des espaces (97%).

Conversion?

Les Ifugaos possèdent des connaissances en matière d'utilisation et de gestion de la vaste biodiversité de leur environnement. Nombreuses sont les plantes locales

qui ne sont pour ainsi dire pas connues hors de leur communauté et qui seraient utiles pour la conservation de la diversité végétale.

Les petits peuplements forestiers d'Ifugao sont très riches en diversité végétale et jouent donc un rôle important dans la conservation des ressources végétales des Ifugaos—d'autant plus qu'une grande partie de la forêt primaire environnante a été défrichée. Hélas, les bosquets sont de plus en plus souvent convertis à d'autres types d'occupation des sols à mesure que les habitants cherchent à se procurer des revenus en espèces: ainsi, presque toutes les parcelles boisées étudiées contenaient des plantations commerciales de café (88%), de banane (66%) et d'agrumes (49%). En outre, sept petits peuplements avaient été défrichés pour faire place à la construction d'habitations destinées à loger une population de montagne de plus en plus nombreuse. À moins de mettre un frein à une telle conversion, il n'y aura dans l'avenir pratiquement plus d'espaces boisés à Ifugao; et à mesure que ceux-ci disparaîtront, une grande partie de la biodiversité régionale disparaîtra elle aussi.

Dans le souci de sauver les espaces boisés d'Ifugao de l'extinction, j'ai présenté les résultats de mon étude l'année dernière, par le biais d'ateliers, à diverses parties prenantes de la région. Ces ateliers ont suscité des commentaires, dont ceux repris ci-dessous sont des exemples typiques:

La liste d'espèces endémiques d'Ifugao vient à un moment opportun. Personnellement, je refuse maintenant d'employer des espèces exotiques pour nos activités de reboisement dans la province d'Ifugao parce qu'elles ne sont pas compatibles avec les plantes locales de nos petits peuplements forestiers. Qui plus est, nous devons rétablir nos espèces locales afin de conserver notre biodiversité. Je veillerai à ce que ces espèces soient incluses dans nos plans de reboisement – M. Edgar Pambig.

La liste des espèces recensées dans nos espaces boisés indique qu'il existe en effet des espèces locales que nous pouvons maintenant utiliser pour remettre en état les petits peuplements forestiers. Il est maintenant plus facile de décider de quelles espèces se servir. Merci de nous avoir communiqué les résultats de votre recherche – M. Ignacio Bonulna

Référence

Rondolo, M. 2000. *The changing Ifugao woodlots: its implications for indigenous plant knowledge and biodiversity*. Thèse de doctorat, Australian National University, Canberra, Australie.

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer l'accès au marché pour les exportations de

bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;

- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des États-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **13 mars 2002**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant juillet 2002. Les demandes sont évaluées en mai et en novembre de chaque année.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. itto@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2).

Lutte contre la délinquance forestière

Conférence ministérielle en Asie du Sud-Est sur le respect des lois forestières et la gouvernance des forêts

11-13 septembre 2001

Bali, Indonésie

Cette conférence, à laquelle ont participé les ministres et fonctionnaires d'un certain nombre de pays du Sud-Est asiatique et d'autres régions, a émis une importante déclaration dont le texte est reproduit ci-dessous (sauf traduction officielle). Les paragraphes du préambule ont été omis pour économiser de la place.

“Les pays du Sud-Est asiatique et d'autres régions participant à la Conférence ministérielle ... déclarent qu'ils s'engagent à:

“Prendre des mesures immédiates pour intensifier les efforts déployés au niveau national et à renforcer la collaboration bilatérale, régionale et multilatérale pour lutter contre les infractions aux lois forestières et les délits perpétrés dans les forêts, notamment l'exploitation forestière illicite, le commerce illicite et la corruption y afférents, et leurs effets préjudiciables sur le respect des lois;

“Mettre au point des mécanismes efficaces d'échange d'informations et d'expériences;

“Entreprendre des actions, y compris la coopération des autorités chargées de l'application des lois à l'intérieur et entre les pays, en vue d'empêcher le mouvement de bois illicite;

“Explorer les moyens par lesquels l'exportation et l'importation de bois illicitement prélevé peuvent être éliminées, y compris la possibilité de mettre en place un système de notification préalable pour le bois commercialisé;

“Prévoir, par l'intermédiaire des médias et par d'autres moyens, des campagnes de sensibilisation aux délits perpétrés dans les forêts et aux dangers que la destruction des forêts fait courir au bien-être futur environnemental, économique et social;

“Améliorer la gouvernance relative aux forêts dans nos pays afin de faire respecter les lois forestières, entre autres l'application plus rigoureuse des droits de propriété, et promouvoir l'indépendance des pouvoirs judiciaires;

“Faire participer les parties prenantes, y compris les communautés locales, à la prise de décisions dans le secteur forestier, et ainsi favoriser la

transparence, réduire le potentiel de corruption, garantir une plus grande équité, et réduire au minimum l'abus d'influence de groupes privilégiés;

“Améliorer les possibilités économiques de ceux qui sont tributaires des ressources forestières, afin de limiter l'incitation à l'exploitation forestière illicite et à la conversion anarchique des forêts, et contribuer ainsi à la réalisation de l'aménagement forestier durable;

“Réexaminer les politiques forestières nationales existantes et instituer des réformes appropriées de l'action gouvernementale, notamment en ce qui concerne l'attribution et la surveillance des concessions, les subventions et les capacités de transformation excessives, afin de faire obstacle aux pratiques illégales;

“Donner la priorité aux zones transfrontières les plus vulnérables, qui nécessitent une action coordonnée et responsable;

“Développer et intensifier à tous les niveaux appropriés les travaux de surveillance et d'évaluation des ressources forestières;

“Entreprendre la délimitation, la cartographie exacte et opportune et l'affectation précise des zones forestières, et communiquer au public les informations disponibles;

“Renforcer les capacités au sein des gouvernements, secteurs privés et société civile, et entre ceux-ci, afin de faire obstacle à la délinquance forestière, de la détecter et de la supprimer.

“En outre, en vue de mettre pleinement à effet les intentions de la présente Déclaration, et de procéder d'urgence au contrôle de la mise en oeuvre des actions indicatrices importantes préconisées à la présente réunion par les experts techniques, nous

“Nous engageons à créer un groupe spécial régional sur le respect des lois forestières et la gouvernance, afin de progresser en direction des objectifs de la Déclaration;

“Invitons les représentants des ONG, de l'industrie, de la société civile et d'autres parties prenantes intéressées présents à la Conférence, à envisager de constituer un groupe consultatif auprès du groupe spécial régional;

“Décidons de nous réunir de nouveau au niveau ministériel en 2003, en vue d'examiner, en coopération avec les partenaires internationaux intéressés, les progrès accomplis en ce qui concerne les premières actions destinées à concrétiser ces engagements;

“Prions les pays de l'ANASE¹ et de la CEAP² participant à la Conférence d'informer les prochains Sommets de l'ANASE et de la CEAP des

résultats de la présente Conférence ministérielle et de solliciter leur soutien;

“Nous engageons à oeuvrer de manière à ce qu'une attention particulière soit accordée à la question de la délinquance forestière dans les futures rencontres internationales, notamment lors du Sommet mondial sur le développement durable, au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts ainsi que par les organisations membres du Partenariat sur les forêts;

“Prions les pays du G-8 et autres donateurs d'examiner plus avant comment ils peuvent se joindre à la lutte contre la délinquance forestière, notamment par des efforts visant à renforcer les moyens d'intervention;

“Encourageons d'autres régions à envisager la mise en place d'initiatives régionales similaires pour lutter contre la délinquance forestière.”

¹Association des nations de l'Asie du Sud-Est

²Coopération économique Asie-Pacifique

Les pays africains sont décidés à intensifier la transformation sur place

Conférence internationale sur la transformation plus poussée des bois tropicaux africains

26-28 septembre 2001

Libreville, Gabon

Cette conférence, organisée conjointement par l'OIBT, l'Organisation africaine du bois (OAB) et le Gouvernement gabonais, a rassemblé plus de 80 experts des pays d'Afrique centrale membres de l'OAB et de l'OIBT et d'organisations régionales et internationales. Les exposés présentés par les experts internationaux ont couvert les matières suivantes: i) marchés et commercialisation des produits en bois transformés en Afrique; ii) politique et législation visant à promouvoir la transformation plus poussée des bois africains; iii) infrastructure, approvisionnements et durabilité des ressources ligneuses; et iv) formation, recherche et transfert de technologies. La conférence a souligné les avantages qui pourraient être dérivés d'une industrie efficace du bois, a fait une évaluation critique de la situation en Afrique, s'est penchée sur les succès et les échecs en Afrique et dans d'autres régions du monde, et analysé les conditions à remplir pour mieux promouvoir la transformation plus poussée du bois, notamment avec l'assistance de la communauté internationale.

La Conférence a formulé plusieurs recommandations, en particulier sur la nécessité pour chaque pays membre de formuler une stratégie d'industrialisation de la transformation du bois qui tiendrait compte des ressources disponibles et des perspectives du marché pour les produits de bois tropicaux transformés. Les participants ont également reconnu le caractère technique de la Conférence et la nécessité de convoquer une autre conférence de haut niveau avec le concours des ministres africains responsables de la foresterie, ainsi que des chefs des institutions de financement et des principales entreprises de la filière bois de la région, en vue de garantir au plus haut niveau un engagement sans réserve visant à stimuler la transformation plus poussée. Cette future conférence ferait participer également des fonctionnaires de haut niveau de ces pays africains, qui représentent potentiellement des marchés importants pour les produits de transformation plus poussée. L'OTBT a prévu un financement de 100.000 dollars EU pour l'organisation de cette conférence, laquelle aura lieu dans la première moitié de 2002.

Rémunération supplémentaire des forêts naturelles

Troisième conférence biennale Jack Westoby

9 août 2001
Canberra, Australie

Rapport de A. Sarre

L'aménagement durable dans les forêts tropicales naturelles sera financièrement viable et compétitif en tant qu'option pour l'utilisation des terres si les services que peuvent procurer ces forêts sont rémunérés.

Tel a été le message diffusé par le Directeur exécutif, Dr Manoel Sobral Filho, à la troisième conférence John Westoby, à un auditoire d'environ 100 étudiants, professionnels et universitaires traitant de questions d'environnement et de foresterie à l'université nationale d'Australie. Dr Sobral était le premier non-Australien à faire cette conférence, organisée tous les ans depuis 1997 en l'honneur de l'éminent philosophe John Westoby, sur un thème de foresterie internationale. Cette série de conférences est destinée à servir de tribune pour un vaste débat sur les problèmes auxquels sont confrontés les forêts et la foresterie de nos jours.

Dans son allocution, Dr Sobral a énuméré certaines des raisons pour lesquelles les forêts tropicales sont précieuses: leur richesse

biologique, leur importance culturelle, les bois et les produits non ligneux qu'elles produisent, et la multiplicité de services environnementaux qu'elles rendent. De plus, étant donné que la biodiversité inhérente de ces forêts se révélera sans doute essentielle dans l'avenir, face aux changements que subira l'environnement, il est indispensable d'aborder leur conservation selon des principes de précaution. Toutefois, a-t-il ajouté, la situation actuelle de la gestion et de la conservation des forêts donne à penser que la communauté mondiale n'est pas encore disposée ou en mesure de payer le prix de la conservation. Pas plus qu'on ne peut espérer que le bois issu de forêts rationnellement gérées puisse à lui seul financer le maintien des forêts tropicales naturelles: les plantations font très avantageusement concurrence aux forêts naturelles en terme de production de bois, et d'autres utilisations des sols, pour la culture de palmiers à huile et de soja par exemple, procurent des revenus annuels bien supérieurs. Face aux pressions économiques locales, c'est-à-dire lorsque les cultivateurs doivent cultiver pour nourrir leurs familles, et au niveau national, c'est-à-dire lorsque les gouvernements doivent pourvoir aux besoins d'infrastructure, d'écoles, d'hôpitaux, etc., nombreux sont les pays tropicaux qui ne peuvent souffrir le luxe de conserver les forêts.

La solution, d'après Dr Sobral, consisterait à faire accepter à la communauté mondiale de rémunérer les services fournis par les forêts tropicales naturelles, en particulier la conservation de la biodiversité, domaine dans lequel les forêts présentent un 'avantage compétitif'. Pour prouver de prime abord que les subventions, qui représentent en fait une rémunération de la biodiversité, favorisent la conservation des forêts, il a cité la situation dans l'Etat brésilien d'Amazonas où les forêts ombrophiles occupent 135 millions d'hectares. Depuis 33 ans, le gouvernement et la population de l'Etat s'abstiennent de développer les industries forestières, l'agriculture ou le pastoralisme, non pas parce qu'ils souhaitent rester pauvres, mais parce que l'Etat les a défiscalisés en 1968. La capitale de l'Etat, Manaus, héberge maintenant plus de 400 industries qui, pour la plupart, importent et assemblent des éléments en articles manufacturés. Cette industrie défiscalisée, qui bénéficie annuellement d'une subvention de l'ordre de 3 milliards de dollars EU, est le seul moteur du développement dans cet Etat. Presque par défaut, a dit Dr Sobral, cette subvention a laissé cette forêt à l'état pratiquement intact et naturel: le gouvernement n'a pas encouragé le développement forestier, les établissements humains, ni le pastoralisme, n'ayant pas eu besoin de le faire. Cette exemption de taxes prendra fin en 2003, parce que les

contribuables brésiliens ont décidé qu'ils ne pouvaient plus se permettre une subvention aussi lourde. Après quoi on assistera sans doute à une augmentation spectaculaire du développement rural et du déboisement qui l'accompagne.

Selon Dr Sobral, il faut que la rémunération des services rendus par les forêts tropicales à l'échelle planétaire soit partagée. Les pays les plus riches étant les plus à même de le faire, et vu que c'est dans ces pays que l'on réclame avec le plus d'insistance la conservation des forêts tropicales, ils devraient commencer à contribuer beaucoup plus pour que la conservation et l'aménagement forestier durable deviennent un type d'occupation des sols financièrement attractant.

Une affaire substantielle

Cinquantième anniversaire du forum de l'ATIBT

4-5 octobre 2001
Rome, Italie

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) organise chaque année un forum. Celui de cette année, qui a rassemblé 215 participants de 23 pays, a commémoré le cinquantième anniversaire de l'Association. Au cours de l'Assemblée générale, tenue le premier jour, les membres du Bureau pour 2002 ont été élus: Jean-Jacques Landrot en est le nouveau Président.

C'est à l'occasion de ce forum que l'ATIBT a présenté sa position officielle à l'égard de la certification, de l'exploitation forestière et du commerce illicites, et du rôle que joue le commerce des bois tropicaux dans le trafic des armes. D'après le rapport du forum, l'ATIBT a récemment facilité l'expédition d'une mission de l'ONU au Libéria, mais elle conseille de ne pas imposer un boycott à cause des conséquences dramatiques qu'il pourrait avoir pour la population locale. De préférence à un boycott, l'ATIBT a demandé à l'Union Pro de lui communiquer le nom des entreprises ou des particuliers impliqués dans le trafic d'armes, afin qu'elle puisse conseiller à ses membres de cesser toutes relations commerciales avec eux.

Durant la seconde journée du forum, des orateurs de disciplines très diverses ont pris la parole, sur un éventail de questions encore plus diverses, allant du commerce de la viande de gibier au rôle de la Banque mondiale dans la gestion des forêts.

Analyse
par
Alastair
Sarre

► **FAO 2001. Situation des forêts du monde 2001. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. ISBN 92-5-104590-9. 40 \$EU.**

Langues: arabe, anglais, chinois, espagnol et français

Disponible auprès de: Responsable de l'information et rédacteur, Unasylva, Département des Forêts, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie. Tél 39-0657052296; Fax 39-0657052151; Forestry-information@fao.org; www.fao.org/forestry



Ce rapport est le quatrième et le plus récent dans la série du même nom publiée par la FAO. Dans l'avant-propos du rapport, le Sous-Directeur général de la FAO, M. Hosny El-Lakany, écrit que son objectif est de diffuser largement des informations concernant la politique, fiables et à jour, auprès des décideurs, des forestiers et d'autres gestionnaires des

ressources naturelles, des universitaires, de l'industrie forestière et de la société civile, dans l'espoir qu'elles "éclaireront les débats et faciliteront les prises de décisions concernant les forêts du monde".

D'après le rapport, il y aurait près de 3,9 milliards d'hectares de forêts sur la planète, couvrant environ un tiers de la superficie terrestre. La forêt y est définie comme désignant les terres avec un couvert arboré excédant 10% et d'une superficie supérieure à 0,5 hectares, où les arbres sont capables d'atteindre une hauteur minimale de 5 mètres. Le total inclut donc de vastes zones de savane ainsi que des vestiges de forêt et de nombreuses plantations urbaines, mais les vergers fruitiers et les plantations agroforestières sont explicitement exclus. La superficie de forêts perdue chaque année sous les tropiques entre 1990 et 2000 est de 14,2 millions d'hectares, tandis que l'établissement de nouvelles forêts (plantations ou expansion naturelle de zones forestières) sous les tropiques se sont élevées à 1,9 million d'hectares environ par an, la différence représentant une perte annuelle nette de 12,3 millions d'hectares. Ailleurs que sous les tropiques, la superficie forestière a augmenté de 2,9 millions d'hectares environ par an, bien que 0,4 million d'hectares soient encore déboisés chaque année.

Le rapport contient des informations sur plusieurs aspects de la gestion des forêts qui n'étaient pas inclus dans les rapports précédents. Par exemple, il indique, pour chaque pays, la superficie forestière certifiée, de même que la superficie soumise à des plans de gestion forestière et les aires protégées. Le texte qui accompagne les tableaux fait une synthèse utile des récents débats sur un éventail de questions liées aux forêts, des feux de forêt aux activités illégales et à la corruption dans le secteur forestier.

► **Cunningham, A. 2001. Applied ethnobotany: people, wild plant use & conservation. Earthscan, Londres. ISBN 1 85383 697 4. 300 pages. £24.95.**

Langue: anglais

Disponible auprès de: Earthscan Publications Ltd, 120 Pentonville Rd Londres N1 9JN, Royaume-Uni. Fax 44 (-0)20 7278-0433; earthinfo@earthscan.co.uk; www.earthscan.co.uk

Au dire de l'auteur, ce livre couvre le domaine commun de la diversité culturelle et biologique. Il représente un guide pratique des approches et des méthodes de terrain pour le travail participatif des utilisateurs des ressources et des chercheurs. Il s'adresse en particulier aux Africains oeuvrant dans les domaines de la conservation, du développement rural et de la gestion de parcs, mais il n'est disponible qu'en anglais.

► **Pfund, J-L. 2000. Culture sur brûlis et gestion des ressources naturelles: évolution et perspectives de trois terroirs ruraux du versant est de Madagascar. Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Zurich.**

Langue: français

Disponible auprès de: ETH Zentrum hectogramme FO 22,4, CH-8092, Zurich, c/o DR Jean-Pierre Sorg; sorg@fowi.ethz.ch



Le tavy est un système ancestral d'agriculture pluviale sur brûlis utilisé pour produire le riz dans la région orientale de Madagascar. De l'extérieur, il est souvent considéré comme une catastrophe écologique, mais il est profondément enraciné dans la culture locale. Cet ouvrage, qui contient la thèse de doctorat de l'auteur, documente la pratique du

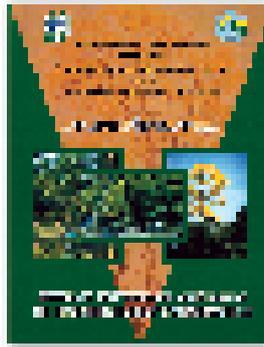
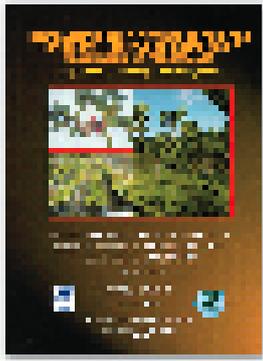
tavy et son impact sur l'environnement, l'objectif étant d'identifier des stratégies et des systèmes améliorés pour la gestion durable des ressources naturelles par les collectivités locales et d'améliorer les conditions d'existence des communautés en général.

► **Sandoval, C. (ed) 2000. Estudio de especies maderables natives del bosque húmedo tropical de Honduras. Jardín Botánico y Centro de Investigación Lancetilla, Tela, Honduras.**

Lombardi, Y. & Nalvarte, A. 2001. Establecimiento y manejo de fuentes semilleras, ensayos de especies y procedencias forestales, aspectos técnicos y metodológicos. Jardín Botánico y Centro de Investigación Lancetilla, Tela, Honduras.

Langue: espagnol

Disponible auprès de: Jardín Botánico y Centro de Investigación Lancetilla, Apartado Postal 49, Tela, Atlántida, Honduras. Fax 504-448 1740; lanceti@sdnhon.org.hn



Ces deux fascicules sont des produits du projet OIBT 8/92 REV.2 (F): "Estudio de especies nativas de interés comercial en Honduras". Le premier décrit les travaux menés dans le cadre du projet, y compris la diversité d'espèces dont les graines ont été recueillies et les résultats des expériences effectuées avec ces graines en laboratoire, en pépinière et sur le terrain. Le second expose les techniques et les méthodes de base pour la mise en place d'un programme sur le choix des espèces pour les plantations. Y sont décrits le processus de cueillette et de documentation des graines, la création et la gestion de vergers à graines, et le recours à des tests de plantation en vue de comparer les résultats obtenus avec des graines de différentes sources.

► **DENR, ITTO & FAO 2001. Proceedings of the international conference on timber plantation development 7-9 November 2000, Manila, Philippines. Forest Management Bureau, Department of Environment and Natural Resources, Republic of the Philippines, Manila. 392 pages. ISBN 971-8986-39-1. 392 pages.**

Langue: anglais

Disponible auprès de: Forest Management Bureau, Department of Environment and Natural Resources, Visayas Avenue, Diliman, Quezon City, Philippines. Fax 63-2-928 2778



Ce volume contient des exposés sur toutes sortes de questions relatives au développement de plantations tropicales destinées à la production de bois, dont certaines ont été mentionnées dans AFT 9/3.

► **Wiersum, K. (ed) 2000. Tropical forest resource dynamics and conservation: from local to global issues.**

Tropical Resource Management Papers No 33. Wageningen University and Research Centre, Wageningen. ISSN 0926-9495. 172 pages.

Langue: anglais

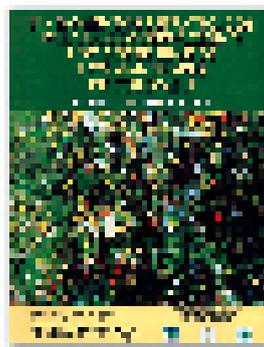
Disponible auprès de: Wageningen University and Research Centre, Department of Environmental Sciences, Forest policy and forest management group, Droevendaalsesteeg 3, PO Box 342, 6700 AH Wageningen, Pays-Bas. Fax 31-(0)317-478078

Ce livre présente une vue d'ensemble de récentes études de sciences sociales effectuées aux Pays-Bas sur la conservation et la gestion des forêts tropicales. Il contient dix exposés sur des questions allant de la dynamique des ressources, à l'évolution des conditions d'existence et sociales à la lisière des forêts de montagne en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux circonstances sociales et économiques qui ont poussé à la destruction des forêts en Amazonie équatorienne.

► **Sánchez, H., Alvarez, R., Guevara, O. et Ulloa, G. 2000. Lineamientos estratégicos para la conservación y uso sostenible de los manglares de Colombia. Ministerio del Medio Ambiente, Bogotá.**

Langue: espagnol

Disponible auprès du responsable de l'information de l'OIBT, Yokohama, Japon (Voir l'adresse complète à la page 2).

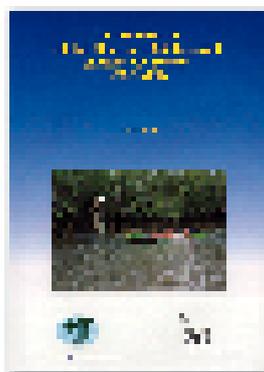


Cet ouvrage, produit du projet OIBT PD 171/91 REV.2 (F) (Phase 2): "Conservación y manejo para el uso múltiple y el desarrollo de los manglares en Colombia" est un document de travail concernant une stratégie pour la conservation et l'exploitation durable des 380.000 hectares de mangroves colombiennes.

► **Vannucci, M. & Lacerda, L. 2001. Introduction to Global Mangrove Database and Information System (GLOMIS). Volumes I-IV + Index. International Society for Mangrove Ecosystems, Okinawa, Japan. ISBN 4-906584-06-3.**

Langue: anglais

Disponible auprès de: International Society for Mangrove Ecosystems Secretariat, c/o Faculty of Agriculture, University of Ryukyus, Okinawa 903-0129, Japon. Tél 81-98-895 6601; Fax 81-98-895 6602; mangrove@rukyu.ne.jp, www.gloemis.com



Cette publication de cinq volumes a été développée dans le cadre du projet PD 14/97 REV.1 (F) de l'OIBT. Elle contient une base de données tirées des projets concernant les mangroves, des rapports présentés par des chercheurs et des comptes rendus de recherche. Elle est destinée à faciliter l'échange d'informations et la coopération entre scientifiques, gouvernements

et particuliers sur tous les aspects de l'écologie des mangroves, de leur conservation et de leur utilisation durable. Elle peut également être obtenue sur le site www.gloemis.com

Quoi de neuf sous les tropiques?



Rédigé
par
Alastair
Sarre

Les mangroves sur la Toile

GLOMIS, une base de données mondiale et un système d'information sur les mangroves, a récemment été lancé sur la Toile mondiale. Cette base de données contient des listes de personnes, de projets et d'établissements qui s'occupent de recherche sur les mangroves, de leur gestion et de leur exploitation durable. Mise au point en tant qu'élément du projet OIBT PD 14/97 REV.1 (F) par l'Association internationale pour les écosystèmes de mangroves (ISME), GLOMIS contient des données rassemblées par les centres régionaux au Brésil, à Fidji, au Ghana et en Inde et transférées au siège de l'ISME à Okinawa (Japon). Le développement de la base de données se poursuivra au rythme de la saisie de nouvelles données.

Pour toute information supplémentaire, s'adresser à: Dr Shigeyuki Baba, ISME Secretariat, c/o Faculty of Agriculture, University of the Ryukyus, Nishihara, Okinawa 903-0129 (Japon); www.glomis.com

Certification

Dr Garo Batmanian vient d'être nommé Président du Conseil d'administration de l'Initiative nationale brésilienne nouvellement créée du Forest Stewardship Council (FSC) (Conselho Brasileiro de Manejo Florestal—CBMF). La première réunion du Conseil a eu lieu à Belo Horizonte (Brésil) en octobre dernier. Le FSC lui-même a un nouveau Directeur exécutif, Heiko Liedeker, qui remplace Dr Maharaj Muthoo.

Au sujet de la certification également, un groupe désigné sous le nom de Conseil des produits forestiers certifiés (CFPC) a lancé son propre site sur Internet (www.certifiedwood.org). Sa mission est de conserver, protéger et restaurer les forêts du monde en encourageant des pratiques responsables pour l'acquisition de produits forestiers dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Bien que le site ne révèle pas les sources de financement du groupe, il explique qu'actuellement le système de certification forestière FSC est le seul qui réponde entièrement à tous les critères du CFPC en ce qui concerne l'évaluation et la comparaison des systèmes de certification forestière. Ce site permet également de consulter une base de données sur les forêts certifiées par le FSC.

Par ailleurs, il a été annoncé récemment que deux sociétés indiennes avaient obtenu une certification accréditée par le FSC pour

leurs opérations de coupe de bambous, à savoir Assam Bengal Veneer Industries Pvt Ltd de Calcutta (abvi@cal2.vsnl.net.in) et Toyin Woodcrafts India Private Limited à Saharanpur (toyin@nda.vsnl.net.in). Pvt Ltd. Cette dernière produit des jouets, des cadeaux et des meubles en bois et en bambou.

Revenus locaux

Une étude publiée dernièrement dans *Ambio* (30:6, septembre 2001) fait ressortir l'importance économique des produits extraits des forêts des plaines d'inondation de l'Amazonie près de la ville péruvienne de Jenaro Herrera sur le cours inférieur de l'Ucayali. Les auteurs ont recensé et évalué tous les produits extraits de ces forêts pendant une année en utilisant trois techniques de saisie de l'information: entrevues dans tous les douze villages situés dans la zone; entrevues avec chacun des 116 ménages de deux villages sélectionnés; et étroite collaboration pendant un an avec deux ménages sélectionnés. Ils ont constaté que la valeur annuelle moyenne des produits de la forêt naturelle extraits par ménage au cours de l'année se montait à 1658 dollars EU; la valeur des produits utilisés localement (consommés ou échangés par le ménage) s'élevait à 1119 dollars et celle des produits vendus à 539 dollars. La pêche représentait la valeur la plus élevée, les poissons assurant la nourriture (soit 900 dollars, dont 222 comme produit des ventes), tandis que les poissons vendus pour peupler des aquariums produisaient environ 123 dollars EU. La récolte de bois et de feuilles rapportait 159 dollars, et celle de bois de chauffage 145 dollars. De façon générale, la récolte des produits de la forêt naturelle représentait plus de la moitié du revenu moyen du ménage; la valeur moyenne de l'agriculture était de 1169 dollars (net de coûts), et celle d'autres revenus 68 dollars en moyenne. Au total, la valeur de ces forêts des plaines d'inondation, aux rythmes courants de ces activités d'extraction, se situe en moyenne à 13 dollars EU par hectare et par an; chaque ménage dépend en moyenne de 113 hectares de forêt pour satisfaire ses besoins.

Les auteurs font observer que ces résultats ne peuvent être généralisés que pour des zones avoisinantes ayant des caractéristiques correspondantes quant à la composition de la forêt, la densité de la population, la distance d'un marché principal, et ainsi de suite. Néanmoins, ils affirment que ces résultats montrent "qu'il ne faut pas prendre pour acquis que, pour les habitants locaux, l'utilisation des forêts naturelles a peu d'importance".

Examen d'un plan de développement des forêts

Un séminaire et un atelier visant à faciliter l'élaboration et l'exécution d'un plan de développement des forêts pour la région productrice de café de Colombie se sont tenus conjointement pour la deuxième fois à Pereira en octobre dernier. Bénéficiant d'un climat chaud, cette ville animée est située au coeur de la région productrice de café de la Colombie, dans le bassin versant de la Cauca.

Ce séminaire/atelier a rassemblé près de 70 personnes représentant les parties prenantes principales et les institutions concernées par la gestion et le développement des forêts. Tous les participants se sont entendus sur les principales questions à résoudre dans le plan régional de développement forestier, lequel devrait être entièrement approuvé vers la mi 2002. Le plan régional sera mis au point en s'appuyant sur le plan national de développement des forêts, officiellement mis en oeuvre en décembre 2001.

Dans cette même ville et après le séminaire, les parties prenantes et le personnel institutionnel se sont de nouveau rassemblés pour examiner les éléments d'un plan d'action concernant *Guadua angustifolia*, une espèce en bambou indigène. Ce plan d'action sera inclus en tant qu'élément du plan régional de développement des forêts mentionné ci-dessus.

Pour toute information supplémentaire et documents, s'adresser à M Ruben Dario Moreno à rudamor@terra.com.co

Rapport de M. Antonio Villa Lopera

Bulletin électronique sur la foresterie communautaire

Le RECOFTC (Centre régional de formation en matière de foresterie communautaire pour la région Asie-Pacifique) publie tous les quinze jours en anglais un bulletin électronique qui contient des nouvelles et des informations sur des activités et des questions relatives à la foresterie communautaire. Pour y souscrire, il suffit de visiter le site du RECOFTC à www.recoftc.org

Cartographie de la biodiversité amazonienne

Un centre consacré à la biotechnologie pour la région amazonienne doit être créé dans l'Etat brésilien d'Amazonia et cofinancé par le Ministère fédéral de l'environnement et le gouvernement de l'Etat. Une des tâches principales de ce centre sera de cartographier la biodiversité de la région.

Rapport de Mauro Reis

Bulletin d'information péruvien sur la certification

Le Conseil péruvien pour la certification volontaire des forêts (Consejo Peruano para la Certificación forestal voluntaria—CPCFV) fait paraître un bulletin électronique en espagnol sur ses propres activités. L'abonnement est gratuit: il suffit de s'inscrire sur le site cp.cfv@terra.com.pe ou de visiter le site à www.rcp.net.pe/ashaninka/cp-cfv

Le débat sur l'acajou

L'espèce précieuse de bois qu'est l'acajou (*Swietenia macrophylla*) a défrayé la chronique ces temps derniers. Tout d'abord, début octobre, un groupe de travail sur l'acajou, mis en place en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), s'est réuni pour la première fois à Santa Cruz (Bolivie). L'acajou est inscrit à l'Annexe III de la CITES pour plusieurs Etats de son aire de répartition; cette liste signifie que son commerce est autorisé, au sens de la Convention, mais qu'il est nécessaire de présenter un permis d'exportation en provenance du pays qui a inscrit l'espèce et un certificat d'origine délivré dans le cas d'autres pays d'exportation.

Le Groupe de travail est composé de représentants de tous les Etats de l'aire de répartition de l'espèce, des principaux pays importateurs, d'organisations telles que l'OIBT, le Forum des Nations Unies sur les forêts, la FAO, l'UICN et autres, de l'organisation non gouvernementale TRAFIC et d'autres experts techniques. Après avoir entendu les rapports présentés par TRAFIC et par les délégués des

Etats membres, le Groupe de travail a conclu que certains pays de l'aire de répartition ayant inscrit cette espèce, notamment la Bolivie, le Brésil et le Pérou, avaient accompli des progrès considérables dans l'application des listes de l'Annexe III et, par conséquent, dans la régulation effective des coupes aussi bien que du commerce national et international. Toutefois, les preuves invoquées durant la réunion ont clairement indiqué que le commerce illégal se poursuit, encore que son ampleur diffère d'un pays à l'autre. Les preuves ont également laissé entendre que les données sur la répartition et l'abondance de l'acajou manquent encore dans beaucoup de forêts, ce qui indique la nécessité de procéder à des études sur le terrain pour évaluer la fréquence de l'acajou et déterminer le niveau auquel l'espèce peut être exploitée de manière durable.

Le Groupe de travail a recommandé que les Etats de l'aire de répartition intensifient l'inspection des expéditions de bois d'acajou et de bois d'espèces semblables avant l'exportation, tandis que l'Argentine et la Bolivie ont demandé que TRAFIC examine les problèmes liés à leur commerce transfrontalier.

Entretemps, d'après le *Service d'information sur le marché* de l'OIBT (MIS), l'agence forestière nationale du Brésil, IBAMA, aurait révoqué en octobre dernier tous les permis de coupe, de transport et de commerce pour les grumes d'acajou et les produits de bois d'acajou. Une décision du tribunal autorisait les entreprises à commercialiser les stocks de produits d'acajou qu'elles détenaient, mais IBAMA insiste sur l'invalidité des permis de coupe, même si l'acajou est encore récolté dans le cadre d'opérations certifiées.

Quant à Greenpeace, elle a récemment diffusé un rapport, intitulé *Partners in mahogany crime: Amazon at the mercy of gentlemen's agreements*, qui fournit des preuves et désigne par leurs noms les principaux acteurs impliqués dans l'approvisionnement et le commerce illicites de l'acajou au Brésil. Ce rapport se trouve sur le site www.greenpeace.org

Des informations supplémentaires concernant le Groupe de travail sur l'acajou peuvent être obtenues en s'adressant à Ger van Vliet, Secrétariat CITES, Chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Suisse. Téléphone 41-22-917 8120; ger.van-vliet@unep.ch

Prise de contact

Je voudrais prendre contact avec des chercheurs ou des organismes s'occupant de commercialisation liée à la gestion durable des forêts et de diverses autres questions relatives à la foresterie.

Ms Ashita Sharma

RDIC

PO Box 6944

Katmandu, Népal

udayardc@col.com.np

Langue: de préférence l'anglais

Plantations sabotées

Je me réfère à votre éditorial sur les plantations (AFT 9/3), dans lequel vous dites que "Nombreuses sont celles que l'on qualifie de plantations 'papier', non à cause de l'usage final auquel elles sont destinées, mais parce qu'elles n'existent que sur papier. Sur le terrain, elles ont dépéri sous l'effet (combiné) de la sécheresse, du sabotage, d'attaques par les parasites, du feu ou de quelque autre type de négligence." En Inde, en particulier dans l'Etat de Maharashtra Pradesh, le saboteur est souvent le bétail, avec ou sans la complicité des éleveurs. Lorsque nous avons créé des plantations au cours d'une campagne visant à promouvoir la foresterie sociale, nous avons érigé des barrières et creusé des fossés autour des aires plantées dans l'espoir de les protéger. Mais pratiquement tous nos efforts ont été vains à cause du sabotage du bétail.

"Pas de cruauté envers les animaux" est un slogan vide de sens. En Inde, le bétail peut errer librement, mais il est rarement élevé dans des ranchs gérés. En l'absence de méthodes d'élevage et de fourrage adéquat, beaucoup de bêtes

divaguent simplement autour des décharges de déchets urbains ou parviennent à envahir les plantations d'arbres, qui sont souvent les seules îlots de verdure dans un milieu généralement misérable.

Il semble que ni le gouvernement national ni celui de l'Etat en Inde ne pense à formuler une politique nationale sur le pâturage du bétail. Sans une politique de ce genre, la création de plantations, de jardins et d'espace vital pour les humains continuera d'être frustrée. Les forêts naturelles en souffrent également; le pacage des troupeaux atteint souvent des proportions dix fois plus élevées que la capacité de charge des forêts.

S.S. Chitwadgi

Bharat Forestry Consultancy

156/a, Indrapuri, Bhopal 462 021 (MP), Inde

Maîtrise de télédétection

L'Institut international de recherche aérospatiale et des sciences de la Terre offre un cours en matière de foresterie pour le développement durable débouchant sur une maîtrise. Il dispense une formation spécialisée et des connaissances techniques pour la saisie, l'analyse et la gestion d'informations destinées à faciliter la planification et la prise de décisions concernant la gestion durable des ressources forestières et des arbres. La télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG) sont essentiels pour l'exécution de ces tâches. À l'issue du cours, les diplômés seront spécialistes des ressources forestières. Ils seront capables d'employer les produits de la télédétection et des SIG pour l'évaluation, la cartographie et la modélisation de systèmes axés sur la foresterie et de recommander des interventions pratiques aux organismes qui feront appel à eux. Le cours est conçu à l'intention de professionnels contribuant activement à la prise de décisions dans les domaines suivants:

- gestion des ressources forestières à des fins diverses;
- gestion des ressources en arbres dans les zones rurales; et
- conservation de la biodiversité.

Adresse: International Institute for Aerospace Survey and Earth Sciences, Hengelosestraat 99, PO Box 6, 7500 AA Enschede, Pays-Bas. Fax 31-53-4874400; pr@itc.nl; www.itc.nl/gen/gen.html

18ème Séminaire international sur l'administration et la gestion des ressources forestières et naturelles

25 août–12 septembre 2002

Colorado, Arizona, Caroline du Nord et Washington DC, Etats-Unis

Coût: à déterminer

Organisé conjointement par l'université de l'Etat du Colorado et le Bureau du programme international du Service forestier des Etats-Unis, ce séminaire est conçu pour les professionnels de haut niveau s'occupant de la gestion des ressources naturelles. Ce programme de 19 jours est axé sur les stratégies et les méthodes permettant de mettre en valeur, contrôler, et conserver les ressources naturelles en vue d'un apport soutenu de biens et de services répondant à tous les besoins des populations.

Pour toute information supplémentaire et demande d'inscription, s'adresser à: Ann Keith, College of Natural Resources, Colorado State University, Fort Collins, CO 80523-1401, Etats-Unis. ifs@cnr.colostate.edu, ou visiter le site www.fs.fed.us/global/is/fam/welcome.htm

Séminaire international 2002 sur la gestion des aires protégées

8–24 août 2002

Missoula, MT, Etats-Unis

Coût: 4 500 \$EU

Organisé conjointement par les universités des Etats de Montana, Idaho et Colorado et le Bureau du programme international du Service forestier des Etats-Unis, ce séminaire s'adresse aux gestionnaires et décideurs de haut niveau s'occupant des aires protégées. Le programme examinera et stimulera le débat sur les stratégies de

La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats potentiels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

gestion, les politiques, et les dispositions institutionnelles innovantes relatives à la conservation et à l'utilisation de ces sites très particuliers du globe.

Pour toute information supplémentaire et demande d'inscription, s'adresser à: Dr Jim Burchfield, School of Forestry, The University of Montana, Missoula, MT 59812, Etats-Unis. jburch@forestry.umt.edu or visit www.fs.fed.us/global/is/ispam/welcome.htm

Maîtrise en matière de développement durable

L'école de la fonction publique internationale de l'université américaine, et l'université de la paix du Costa Rica offrent un cours de maîtrise sur les ressources naturelles et sur le développement durable. Ce programme dispensera à des professionnels une formation pluridisciplinaire en vue de relever les défis que pose la croissance démographique dans un environnement en pleine évolution. Les ressources limitées, les contraintes environnementales et la répartition inégale des richesses dans l'économie mondiale créent un besoin impérieux d'aborder ces questions par l'application des sciences naturelles et sociales. À l'issue du cours, les diplômés de ce programme seront experts en matière de politique des ressources naturelles, aptes à faciliter la coopération internationale. Les étudiants intégreront dans la pratique les dimensions sociales, économiques et environnementales et se prépareront à gérer des conflits relatifs à l'environnement.

Pour toute information supplémentaire, s'adresser à: School of International Service, American University, 4400 Massachusetts Avenue, NW, Washington, DC 20016-8071, Etats-Unis. Tél 1-202-885 1617; Fax 1-202-885 2494; sisunup@american.edu

Maîtrise de foresterie tropicale et environnementale

Ce cours de 12 mois dispense une formation théorique et pratique interdisciplinaire d'importance actuelle et future pour la gestion forestière sous les tropiques. Il associe les méthodologies forestières traditionnelles et l'étude détaillée des approches modernes de l'évaluation et de la protection de la biodiversité et des autres composantes environnementales, la production durable, la gestion forestière participative, la restauration des forêts et la technologie appropriée.

Adresse: Dr Jeremy Williams, Course Director, MSC Environmental Forestry, School of Agriculture and Forest Sciences, University of Wales, Bangor, Gwynedd LL57 2UW, Royaume-Uni. Tél 44-1248-383 708; Fax 44-1248-354 997; j.h.williams@bangor.ac.uk; www.safs.bangor.ac.uk

Maîtrise en agroforesterie

Le but principal de ce cours de 12 mois, qui se tient tous les ans, est de dispenser une formation spécialisée théorique et pratique en matière d'agroforesterie en tant qu'occupation des sols destinée à répondre aux besoins de populations dans les domaines agricoles et forestiers. Il comporte deux volets: un enseignement théorique de septembre à avril, suivi de quatre mois pendant lesquels les étudiants effectuent des recherches sur un thème d'intérêt particulier et produisent un mémoire.

Adresse: Dr Zewge Teklehaimanot, Course Director, School of Agriculture and Forest Sciences, University of Wales, Bangor, Gwynedd LL57 2UW, Royaume-Uni. Tél 44-1248-382 639; Fax 44-1248-354 997; z.h.teklehaimanot@bangor.ac.uk

Sites utiles sur Internet



La politique forestière en Colombie

Ce site donne des informations sur la politique forestière de Colombie, ses règlements et l'aménagement des forêts et contient plusieurs dossiers à télécharger.

www.minambiente.gov.co/html/ecosistemas/EcForest/index.htm

Langue: espagnol

Autres sites intéressants concernant la Colombie: Association colombienne pour la recherche en agriculture et production animale (Corporación Colombiana de Investigación Agropecuaria)—www.corpoica.org.co—et Ministère colombien de l'agriculture, qui contient des informations sur les incitations rurales, agricoles et forestières—www.minagricultura.gov.co

Le développement durable en Bolivie

Ce site aiguille l'utilisateur vers le réseau bolivien consacré au développement durable, y compris le Ministère du développement durable.

<http://coord.rds.org.bo>

Langue: espagnol

► 31 janvier–1 février 2002. **2nd Certification Watch Conference: Forest Certification and Corporate Responsibility.** Montréal, Canada. **Adresse:** Sustainable Forestry and Certification Watch. Tél 1-514-273 5777; fcw@sfcw.org; www.CertificationWatchConference.org

► 18–22 février 2002. **2ème Atelier international sur la foresterie participative en Afrique. Préparer l'avenir: des conditions de vie durables en milieu rural grâce à la gestion participative des ressources forestières.** Arusha, Tanzanie. **Adresse:** George Matiko, Forestry and Beekeeping Division, PO Box 426, Dares Salaam, Tanzanie. Tél 22-286 5838; Fax 22-286 5165; workshop@africaonline.co.tz; www.fao.org/forestry/FON/FONP/cfu/cfinfo/en/tanz-e.stm

► 19–21 février 2002. **Atelier international de l'OIBT sur les mangroves.** Cartagena, Colombie. **Adresse:** Dr Steve Johnson, Secrétariat de l'OIBT. Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 24–26 février 2002. **Working Forests in the Tropics: Conservation through Sustainable Management.** Gainesville, Floride, Etats-Unis. IUFRO 3.00.00, 1.07.00, 1.07.20. **Adresse:** Daniel J. Zarin, Associate Professor, School of Forest Resources and Conservation, University of Florida, PO Box 110760, Gainesville FL 32611-0760, Etats-Unis. Tél 1-352-846 1247; Fax 1-352-846 1332; zarin@ufl.edu; <http://conference.ifas.ufl.edu/tropics>

► 27 février–1 mars 2002. **Building Assets for People and Nature: International Expert Meeting on Forest Landscape Restoration.** Costa Rica (immédiatement avant la FNUF-2). Parrainée par l'UICN, le WWF, l'OIBT et plusieurs gouvernements. **Adresse:** Dagmar Timmer, IUCN–The World Conservation Union, Suisse. Tél 41-22-999 0260; Fax 41-22-999 0025; forests@iucn.org. Stephanie Mansourian, WWF International, Suisse. Tél 41-22-364 9004; Fax 41-22-364 0640; smansourian@wwfint

► 27 février–1 mars 2002. **Building Assets for People and Nature: International Expert Meeting on Forest Landscape Restoration.** Costa Rica (immédiatement avant la FNUF-2). Parrainée par l'UICN, le WWF, l'OIBT et plusieurs gouvernements. **Adresse:** Dagmar Timmer, IUCN–The World Conservation Union, Suisse. Tél 41-22-999 0260; Fax 41-22-999 0025; forests@iucn.org. Stephanie Mansourian, WWF International, Suisse. Tél 41-22-364 9004; Fax 41-22-364 0640; smansourian@wwfint

► 4–15 mars 2002. **Deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.** San José, Costa Rica. **Adresse:** Secrétariat de la FNUF, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, 2 UN Plaza, 22nd Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis. Tél 1-212-963 3401; Fax 1-212-963 4260; uniff@un.org

► 11–12 mars 2002. **2nd China Timber and Wood Products Markets Conference.** Beijing, Chine. Avec le soutien de l'OIBT. **Adresse:** Claire Lim, Regional Conference Producer, Centre for Management Technology, Singapour. Tél 65-346 9134; Fax 65-345 5928; claire@cmtp.com.sg

► 20–21 mars 2002. **Forest Valuation and Innovative Financing Mechanisms for Conservation and Sustainable Development of Tropical Forests.** La Haye, Pays-Bas. **Adresse:** Tropenbos International, Seminar 2002, PO Box 232, 6700 AE, Wageningen, Pays-Bas. Fax 31-317-495520; tropenbos@tropenbos.agro.nl; www.tropenbos.nl

► 25–27 mars 2002. **International Conference on Utility Line Structures.** Fort Collins, Colorado Etats-Unis. **Adresse:** Lisa S. Nelson, International Conference c/o EDM, 4001 Automation Way, Fort Collins CO 80525-3479 Etats-Unis. Tél 1-970-204 4001; Fax 1-970-204 4007; lnelson@edmlink.com

► Avril 2002. **ITTO International Workshop on Certification.** Kuala Lumpur, Malaisie. **Adresse:** Amha bin Buang, ITTO Secretariat. Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 8–19 avril 2002. **6ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.** **Adresse:** Secrétariat de la CDB, Montréal, Canada. Fax 1-514-288-6588. secretariat@biodiv.org; www.biodiv.org

► 8–20 avril 2002. **Alternative Ways to Combat Desertification: Connecting Community Action with Science and Common Sense.** Le Cap, Afrique du Sud. **Adresse:** Ms Roben Penny, Woodbine, Essex Road, Kalk Bay, Cape

Town 7975 Afrique du Sud. Tél 27-21-788 1285; robenpen@jaywalk.com; <http://des2002.az.blm.gov/homepage.htm>

► 7–9 mai 2002. **Diseases and Insects in Forest Nurseries.** Kerala, Inde. IUFRO 7.03.04. **Adresse:** Stephen Fraedrich, USDA Forest Service, 320 Green Street, Athens, GA 30602, Etats-Unis. Tél 1-706-559 4273; Fax 1-706-559 4287; sfraedrich@fs.fed.us

► 12–16 mai 2002. **7th International Workshop on Seeds.** Salamanca, Espagne. **Adresse:** Gregorio Nicolaás, gnr@gugu.Etats-Unis.es; www.geocities.com/workshop_on_seeds

► 13–18 mai 2002. **Trente-deuxième session du Conseil international des bois tropicaux.** Denpasar, Indonésie. **Adresse:** Collins Ahadome. Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 22–26 juillet 2002. **Conférence internationale FAO/OIBT/INAB sur les critères et indicateurs de la gestion forestière durable.** Guatemala City, Guatemala. **Adresse:** Eva Mueller, Secrétariat de l'OIBT. Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 14–21 août 2002. **17th World Congress of Soil Science: Confronting New Realities in the 21st Century.** Bangkok, Thaïlande. **Adresse:** Congress Office, Kasetsart University, Box 1048, Bangkok 10903, Thaïlande; ofsst@nontrj.ku.ac.th

► 29 juillet–2 août 2002. **Mountain Forests: Conservation and Management.** Vernon, Colombie britannique, Canada. IUFRO 1.05.00. **Adresse:** Tom Rankin, Forest Continuing Studies Network. Tél 1-250-573 3092; Fax 1-250-573 2882; tom.rankin@fcsn.bc.ca; www.mountainforests.net

► 25–29 août 2002. **Population and Evolutionary Genetics of Forest Tree Species.** Stará Lesná, Slovaquie. IUFRO 2.04.00. **Adresse:** Ladislav Paule, Faculty of Forestry, Technical University SK-96053 Zvolen, Slovaquie. Tél 421-855-520 6221; Fax 421-855-533 2654; paule@vslid.tuzvo.sk; <http://alpha.tuzvo.sk/~paule/conference>

► 2–11 septembre 2002. **World Summit on Sustainable Development ('Rio +10).** Johannesburg, Afrique du Sud. Visiter www.johannesburgsummit.org

► 3–4 septembre 2002. **Forest Information Technology 2002: International Conference and Exhibition.** Helsinki, Finlande. **Adresse:** Leila Korvenranta, Finpro, Arkadiankatu 2, POB 908, FIN-00101 Helsinki, Finlande. Tél 358-204 6951; Fax 358-204 695 565; info@finpro.fi; www.finpro.fi

► 24–25 septembre 2002. **Malaisien Timber Marketing Convention.** Kuala Lumpur, Malaisie. **Adresse:** MTMC 2002, Level 18, Menara PGRM, 8 Jalan Pudu Ulu, 56100 Cheras, Kuala Lumpur, Malaisie. Tél 603-982 1778; Fax 603-982 8999; mtmc@mtc.com.my

► 29 septembre–5 octobre 2002. **International Seminar on New Roles of Plantation Forestry Requiring Appropriate Tending and Harvesting Operations.** Tokyo, Japon. IUFRO 3.04. **Adresse:** Japan Forest Engineering Society Office, c/o Laboratory of Forest Utilization, Graduate School of Agricultural and Life Sciences, University of Tokyo, 1-1-1 Yayoi, Bunkyo-ku, Tokyo 113-8657, Japon. Fax 81-3-5841 7553; JFES-office@fr.a.u-tokyo.ac.jp; <http://jfes.ac.affrc.go.jp/iufro2002.html>

► 14–18 octobre 2002. **Interpraevent 2002 in the Pacific Rim: Protection of Habitat against Floods, Debris Flows and Avalanches caused by Heavy Rainfall, Typhoon, Earthquake and Volcanic Activity.** Matsumoto, Japon. **Adresse:** Japan Society of Erosion Control Engineering, Sabo Kaikan, 2-7-5 Hirakawa-cho, Chiyoda-ku, Tokyo, 102-0093 Japon. Tél 81-3-3263 6701; Fax 81-3-3263 7997; IPR2002@ics-inc.co.jp; www.sabopc.or.jp/IPR2002

► 4–9 novembre 2002. **Trente-troisième Session du Conseil international des bois tropicaux.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Collins Ahadome. Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 10–15 novembre 2002. **EucProd: International Conference on Eucalypt**

Productivity. Hobart, Tasmanie. **Adresse:** Penny Archer, Conference Design Pty Ltd, PO Box 342, Sandy Bay, Tasmanie 7006, Australie. Tél 61-3-6224 3773; Fax 61-3-6224 3774; mail@cdesign.com.au; www.cdesign.com.au/eucprod

► 11–17 novembre 2002. **Collaboration and Partnerships in Forestry.** Santiago, Chili. IUFRO 6.00.00. **Adresse:** SETats-Unisna Benedetti, Instituto Forestal, Casilla 3085, Santiago, Chili. Tél 56-2-693 0722; Fax 56-2-638 1286; benedet@infor.cl

► 11–15 mars 2003. **Forest Products Research: Providing for Sustainable Choices.** IUFRO Division 5, Rotorua, Nouvelle-Zélande. **Adresse:** Lesley Caudwell, Forest Research, Sala Street, Private Bag 3020, Rotorua, Nouvelle-Zélande. Tél 64-7-343 5846; Fax 64-7-343 5507; alldivsiufroz@forestresearch.co.nz; www.forestresearch.co.nz/site.cfm/alldivsiufroz

► 11–15 mars 2003. **Properties and Utilization of Tropical Woods.** IUFRO 5.03.00 and 5.06.00. **Adresse:** Gan Kee SENG, Forest Research Institute Malaisie, 52190 Kuala Lumpur Kepong, Malaisie. Fax 60-3-636 7753; ganks@frim.gov.my

► 8–17 septembre 2003. **V World Parks Congress.** Durban, South Africa. **Adresse:** Peter Shadie, Executive Officer, 2003 World Parks Congress, IUCN Programme on Protected Areas, Rue Mauverney 28, 1196 Gland, Suisse. Tél 41-22-999 0159; Fax 41-22-999 0025; pds@iucn.org; <http://wcpa.iucn.org>

► 21–28 septembre 2003. **XIIE Congrès forestier mondial.** Québec, Canada. **Adresse:** XIIE Congrès forestier mondial, BP 7275, Charlesbourg, Québec G1G 5E5, Canada; www.wfc2003.org

► 8–13 août 2005. **XXIIE Congrès mondial de l'IUFRO.** Brisbane, Australie. **Adresse:** Dr Russell Haines, Queensland Forestry Research Institute, PO Box 631, Indooroopilly 4068, Australie. Tél 61-7-3896 9714; Fax 61-7-3896 9628; hainesr@frrii.se2.dpi.qld.gov.au <http://iufro.boku.ac.at>

Point de vue ► Des crédits CO₂ aussi pour la restauration des forêts tropicales?

La dernière Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques a confirmé que la réhabilitation des forêts sous les tropiques ne vaudra pas pour des crédits carbone—une occasion manquée pour les pays en développement?

par André Gabus

Economiste-conseil

CH-1256 TROINEX-Genève
Suisse

agabus@bluewin.ch

L'ACCORD obtenu à Bonn en juillet et confirmé en novembre dernier à Marrakech pour la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto est une occasion manquée à la fois pour les forêts tropicales et le développement durable.

Le Protocole de Kyoto est un accord pour la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC), par lequel les pays développés (dits 'Parties visées à l'Annexe 1') ont convenu de réduire leurs émissions nettes des gaz à effet de serre de 5% par rapport au niveau de 1990. Comme indiqué dans AFT 9/3, la 6ème Conférence des Parties à la CCCC (à sa seconde session—CDP 6-II) a décidé, entre autres points, du contenu du Mécanisme pour un développement propre (MDP). Le MDP a été établi en vue "d'aider les Parties ne figurant pas à l'Annexe 1 à parvenir à un développement durable ainsi qu'à contribuer à l'objectif ultime de la Convention". Cet objectif est l'atténuation des changements climatiques causés par une augmentation de la concentration atmosphérique de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre.

Le MDP ne va pas assez loin

Cependant, les dispositions du MDP sont limitées. En matière de foresterie, celles-ci prévoient que, pour compenser leurs émissions, les pays de l'Annexe 1 pourront bénéficier de crédits carbone octroyés à des projets de boisement et de reboisement réalisés dans des pays en développement (voir les définitions dans l'Encadré); elles ne permettent pas néanmoins d'octroyer des crédits pour la réduction des émissions opérées au travers de l'exploitation à faible impact, de plantations d'enrichissement, ou d'autres projets de conservation des forêts, au moins pour la première période d'engagement 2008–2012.

Beaucoup de pays en développement se sont endettés lourdement et continuent de le faire, notamment pour mettre en oeuvre leurs politiques forestières souvent méritoires. La plupart des activités déployées sur le terrain en application de ces politiques nouvelles, associées notamment à la gestion des forêts naturelles, telles que les plantations d'enrichissement et l'exploitation à faible impact, contribuent à diminuer le carbone atmosphérique; l'accord de Marrakech n'octroie néanmoins de compensations que pour les plantations sur des friches existantes. Circonstance aggravante, plusieurs activités non incluses dans le MDP sont



reconnues pour les pays de l'Annexe 1 sous les catégories de 'gestion des forêts', et de 'restauration du couvert végétal' (voir la définition dans l'Encadré). En clair, sous certaines conditions, la restauration des forêts naturelles va être mise au bénéfice de crédits quand elle est opérée dans les pays de l'Annexe 1, mais non quand elle s'effectue dans les pays en développement. Cela non seulement a une connotation discriminatoire, mais c'est aussi passer à côté d'une excellente occasion de canaliser des fonds supplémentaires vers le développement durable. J'estime donc que les pays donateurs devraient reconsidérer leur décision d'exclure du MDP les projets de plantations d'enrichissement en forêts tropicales (pouvant être considérés comme contribution à la 'restauration du couvert végétal').

Potentiel des plantations d'enrichissement

Les terres disponibles sous les tropiques pour les boisements et les reboisements sont souvent limitées. Ainsi, il peut être observé en Afrique de l'Ouest et dans les zones côtières de l'Afrique centrale que l'étendue et la durée des jachères diminuent sous l'effet de la pression agricole, alors que la mise en jachère des terres agricoles demeure le mode de fertilisation le plus courant. Les boisements et reboisements sur friches ont donc peu de chances de se développer à grande échelle, hormis au travers de petits projets d'agroforesterie. Compte tenu des exigences et contraintes pour la reconnaissance des projets au bénéfiques du MDP, le service environnemental fourni par ces projets ne pourra vraisemblablement pas être rétribué.

Définitions*

On entend couramment par 'reboisement' dans le Protocole la "conversion anthropique directe des terres non forestières en terres forestières par plantation ... sur des terrains qui avaient précédemment porté des forêts mais qui ont été convertis en terres non forestières" et ne portaient pas de forêts à la date du 31 décembre 1989. On entend par 'boisement' la "conversion anthropique directe en terres forestières de terres qui n'avaient pas porté de forêts pendant au moins de 50 ans ...". La 'forêt' est définie comme "une terre d'une superficie minimale comprise entre 0,05 et 1,0 hectare portant des arbres dont le houppier couvre plus de 10 à 30% de la surface ... et qui peuvent atteindre à maturité une hauteur minimale de 2 à 5 mètres ...". Les pays doivent déterminer leurs propres définitions dans le respect de ces paramètres. On entend par 'restauration du couvert végétal' les "activités humaines directes visant à accroître les stocks de carbone par la plantation d'une végétation couvrant une superficie minimale de 0,05 hectare et ne répondant pas aux définitions du boisement et du reboisement ...".

*applicables aux articles 3.3 (boisement, reboisement et déboisement) et 3.4 (autres activités forestières retenues pour les pays inclus dans l'Annexe 1) et sous réserve d'adaptation pour les pays en développement lors de décisions futures sur les définitions et les modalités de mise en oeuvre du MDP

Source: UNFCCC, "The Marrakech Accords & the Marrakech Declaration", Advanced unedited version, November 2001; traduction française conforme à CCC/CP/2001/L.11/Rev.1, 27 juillet 2001, Annexe

Suite à la page 17